

ESPACES NATURELS DÉPARTEMENTAUX ET LOCAUX

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017-2018**





Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental
du Val d'Oise



Daniel DESSE
Vice-président du Conseil départemental
délégué à l'Environnement et au
Développement Durable

Comme tous les deux ans, le Conseil départemental du Val d'Oise a le plaisir de publier son rapport d'activités 2017-2018 sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les forêts départementales.

Les espaces naturels menacés du Val d'Oise ont été au cœur de l'action du Département au cours de ces deux dernières années : mobilisation des citoyens (Fête de ENS, Sorties nature...), actions de préservation des habitats naturels et des espèces, implication de la recherche scientifique, valorisation du potentiel pédagogique des sites (notamment sur les sites géologiques et l'étang de Vallière)... En outre, les forêts départementales ont fait l'objet d'importants travaux de coupes et de replantations afin d'améliorer la naturalité des boisements et leur résilience face aux maladies et au changement climatique.

Le Département a la volonté de renforcer un réseau d'acteurs pour agir sur la biodiversité, par de nouvelles acquisitions foncières (buttes d'Arthies), le classement de nouveaux sites (marais de l'Aubette de Meulan, marais boisés et zones humides de la vallée du Sausseron) et l'adhésion à l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport illustré résumant deux années d'actions du Conseil départemental en faveur de la préservation et la valorisation de nos paysages et espaces naturels.



SOMMAIRE

LES ENS EN BREF

01 / L'ACTUALITÉ DES ENS 2017-2018

- p12. Les événements du Val d'Oise
- p13. L'ouvrage publié
- p14. Les engagements
- p15. Les aménagements

02 / ÉVOLUTION DES SITES

- p18. Classement des sites
- p22. Bilan foncier et financier
- p23. De parcelles en parcelles : la naissance d'un site

03 / ÉTUDES ET PLAN DE GESTION

- p26. Études d'aménagements
- p27. Études naturalistes
- p28. Inventaires faune
- p30. Inventaires flore

04 / PRINCIPAUX TRAVAUX

- p34. Des valorisations ambitieuses
- p36. Création de réseaux de mares aux marais de Baillon et du Moulin Neuf
- p37. Travaux de restauration écologique

05 / PARTENARIATS

- p40. FICIF - OPIE
- p41. CBNBP - UniLaSalle
- p42. ALF - ONF
- p43. SNPN - PNR du Vexin français

06 / VALORISATION DES SITES AUPRÈS DU PUBLIC

- p48. L'accueil des scolaires sur la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse
- p48. Une randonnée autour des sites géologiques
- p48. Classe d'eau sur les changements climatiques et les milieux naturels pour les élus

07 / ANALYSE PAR SITE NATUREL

- p52. Les ENS géologiques
- p54. Les ENS en milieux humides
- p56. Les ENS boisés
- p58. Les forêts départementales

LES ENS EN BREF

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site naturel fragilisé ou menacé, ayant pour objectifs de maintenir, préserver et valoriser des milieux naturels ou des paysages, des champs d'expansion de crue, et d'en assurer leur sauvegarde, tout en les ouvrant au public, si possible.

Le département du Val d'Oise compte un total de 3 953,14 ha en veille foncière.

3 niveaux de gestion

Les ENS du Département se répartissent en trois catégories selon leur niveau de gestion :

- ENS régionaux, participant à la ceinture verte autour de Paris, gérés par l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France
- ENS départementaux, à forte valeur écologique, paysagère ou géologique, gérés par le Département
- ENS locaux, espaces de nature de proximité portés par les communes



La faune et la flore identifiées sur les ENS présente généralement une valeur patrimoniale élevée. 180 espèces de faune (dont 18 patrimoniales) et 573 espèces de flore (dont 22 patrimoniales) ont été observées en 2017 et 2018.

Depuis 1991, le Département a entamé une politique de protection de ses espaces naturels sensibles. D'année en année, le nombre d'ENS et d'hectares protégés augmente progressivement pour concerner, fin 2018 :

- 79 communes du Val d'Oise (sur 185)
- 49 Espaces Naturels Sensibles tous niveaux confondus, dont 5 régionaux, 23 départementaux et 21 locaux.

En chiffres



+145,67 ha classés en zones de préemption ENS départementales suites au classement d'un site et à des modifications de périmètre et de statut

-85,27 ha en zones de préemption ENS locales, suite à des modifications de statut

30,68 ha acquis par le Département sur 6 sites différents



176 974,69 € d'aides financières pour 6 sites ENS locaux, correspondant à l'acquisition de parcelles (3 sites, 7,28 ha acquis) et à des travaux d'aménagement

Près de **5 000 000 €** dépensés pour les ENS, forêts et rivières



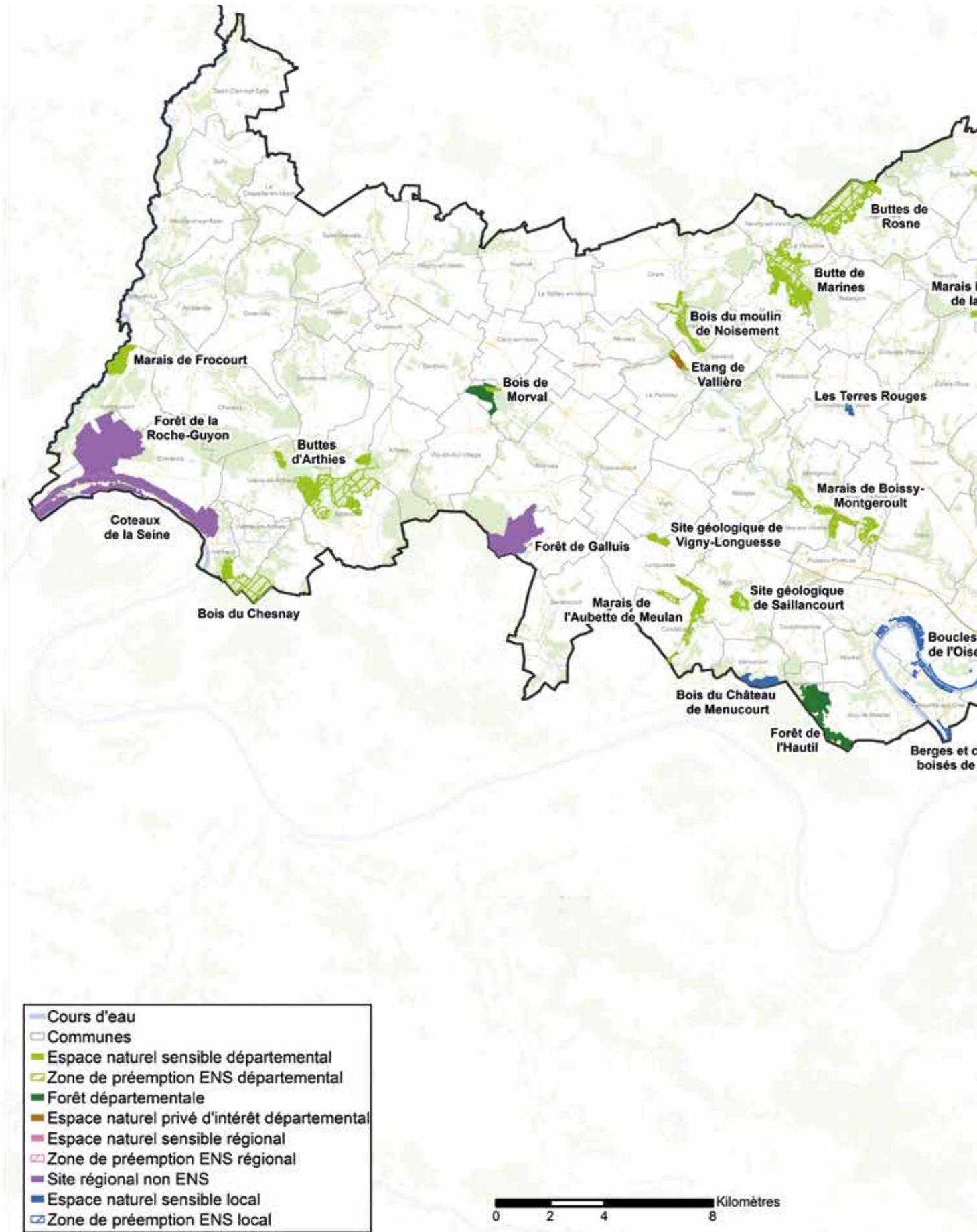
83 0451 visiteurs connus en 2017

81 254 visiteurs connus en 2018 (éco-compteurs+ Sorties Nature+ visites de sites)



13 inventaires réalisés sur 9 sites

1 étude de réaménagement





1. L'ACTUALITÉ DES ENS 2017-2018

HUBERT REEVES
Arbres aimés

« Je passe beaucoup de temps dans la compagnie des arbres. J'aime aller à leur rencontre, pénétrer dans leur univers. Leur présence intense et discrète accompagne ma réflexion ou ma rêverie. Parmi eux, j'ai le sentiment confus de notre participation commune à ce puissant courant de vie qui se manifeste dans la succession de milliards de générations d'êtres vivants sur notre planète, dans un coin perdu de la Voie lactée. »

D'années en années, le Département s'engage dans des actions spécifiques valorisant les espaces naturels sensibles locaux et départementaux. Les ENS constituent un réseau de sites structurants, allant de la simple zone de veille foncière au site acquis, aménagé et ouvert au public. Ce réseau couvre des marais, des forêts, des coteaux et des carrières, l'ensemble des sites présentant un intérêt écologique, paysager ou géologique. Cette partie vous invite à découvrir les grandes tendances des ENS en condensant les faits marquants de ces deux dernières années : initiatives au plus près des citoyens, actions de préservation des habitats naturels et des espèces, mobilisation de la recherche, implication sur la biodiversité à l'échelle régionale, valorisation du potentiel pédagogique des sites...



Le département
se mobilise pour
la biodiversité

LES ÉVÉNEMENTS DU VAL D'OISE

Les ENS, ça se fête

Le samedi 15 septembre 2018, le Département invitait les valdoisiens à sa première fête des Espaces Naturels Sensibles. Les équipes du Département, les partenaires et des passionnés étaient présents pour partager leurs connaissances

des milieux naturels avec une centaine de personnes. La journée a été marquée par la visite de la Présidente du Département, Marie-Christine Cavecchi. Ce fut une fête consacrée à l'environnement et rythmée par des

animations : pêche en étang, découverte de la géologie et étude des roches, présentation des papillons de nuit, balade contée botanique, exposition photos, randonnée... De quoi ravir les petits comme les grands !



À midi, les promeneurs ont pu accompagner pendant plus d'une heure une transhumance de moutons. Celle-ci avait pour but de relier l'ENS de l'étang de Vallière à l'ENS du bois du moulin de Noisement à Chars où se sont poursuivies les animations dans l'après-midi.

La Fête des ENS a été conclue autour d'un buffet champêtre mettant à l'honneur les producteurs locaux : boulangers, fromager, brasseurs, éleveurs, maraîchers.



Destination Auvers-sur-Mer

Le site géologique de l'Auversien a été inauguré après d'importants travaux de réaménagement. Le but: permettre de donner à découvrir un site fragile mais exceptionnel, qui raconte le Val d'Oise lorsqu'il était recouvert par la mer.

L'inauguration du site donne le départ de son accessibilité au public. Pour la Présidente du Département, Marie-Christine Cavecchi, rien d'étonnant à ce que la carrière aux coquillages suscite un tel engoue-

ment : « Ce site géologique majeur, comme celui de Vigny-Longuesse constitue un musée à ciel ouvert qui raconte les événements géologiques importants du Bassin Parisien. »

Située dans une ravine boisée sur la commune d'Auvers-sur-Oise, cette ancienne carrière de sable témoigne de la richesse géologique du Vexin. L'Auversien est en effet le nom d'un étage géologique reconnu et daté de - 40 millions d'années.

-40
millions d'années



Ce site a été classé en Espace Naturel Sensible départemental en 2010. Depuis 2013, le Département y a réalisé des aménagements pédagogiques (cheminements, clôtures, fenêtres géologiques, escaliers, panneaux d'information, bacs à roches, vidéos...) pour permettre la conservation et la valorisation du stratotype de l'Auversien pour un large public.

Le site est ouvert au public dans le cadre du programme des Sorties Nature proposé par le Département ainsi qu'aux professeurs souhaitant y enseigner la géologie. Il accueille les classes pour découvrir la géologie.

Réservation possible sur : www.sortiesnature.valdoise.fr

L'OUVRAGE PUBLIÉ

Stratotype Danien

L'ouvrage « Stratotype Danien » a été édité par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) dans la collection Patrimoine géologique. Il a pour vocation de publier des synthèses sur chacun des stratotypes situés en France.

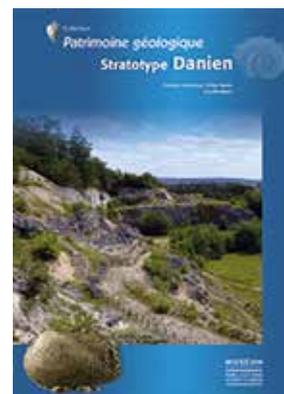
Le Danien, premier étage de l'ère Cénozoïque, est associé à la crise Crétacé-Tertiaire (K-T), à la fin des dinosaures non aviens¹ et à l'apparition des premières faunes modernes.

Ce volume fait le point sur la longue polémique concernant l'âge crétacé ou tertiaire du Danien. La partie paléontologie expose 46 planches venant combler l'absence quasi totale d'iconographie ancienne.

Enfin différentes parties sont consacrées aux réflexions portant sur la diversification des organismes au début du Tertiaire et la lecture médiatique de la crise K-T, les relations entre le Danien et l'Homme.

À destination des enseignants de Sciences de la vie et de la Terre ou d'Histoire - Géographie, cette publication est un support pour enrichir et illustrer leur propos sur les aspects variés de la géologie de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Vigny-Longuesse, comme la lecture des paysages, la tectoniques, la sédimentation ou l'exploitation des ressources naturelles du sol.

À ce titre, le Département a participé à son édition et sa diffusion auprès des collèges du Val d'Oise. Une séance de dédicace et une visite commentée du site géologique de Vigny-Longuesse ont été organisées avec les auteurs et les communes.



¹Dinosaures non aviens : L'expression désigne les dinosaures préhistoriques, ceux qui se sont éteints il y a 65 millions d'années. Cette précision permet de distinguer les dinosaures disparus de ceux toujours présents, les oiseaux. Source : Futura science.

LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR...

De la biodiversité : Adhésion à l'ARB ÎDF

Le 12 avril 2018, la Région Île-de-France, l'État, l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU IDF) et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) ont lancé la première Agence Régionale de la Biodiversité (ARB-Idf) : l'Agence régionale de la Biodiversité en Île-de-France

Le Département a voté le 13 juillet 2018, la poursuite de son engagement en faveur de la biodiversité aux côtés de l'État et de la Région Île-de-France en proposant sa participation à l'ARB-Idf.

Cela s'inscrit dans la continuité des 8 années de partenariat avec Naturoparis et des actions réalisées : organisation d'un forum sur la Bio-

diversité ; d'une journée technique sur la prise en compte du SRCE²-Île-de-France dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire ; du lancement officiel de la journée mondiale des zones humides en Val d'Oise sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux...

Des personnes à mobilité réduite

La pêche s'ouvre aux personnes à mobilité réduite sur l'Espace Naturel Sensible de l'étang de Vallière.

L'accès des personnes à mobilité réduite aux activités de loisir, notamment à la pêche, reste souvent problématique. En effet, sans aménagement il est difficile d'atteindre le bord des étangs.

Le Département du Val d'Oise a à cœur de permettre à l'ensemble des valdoisiens de profiter des activités de pleine nature. C'est pourquoi certains sites naturels sont équipés de pontons en bois avec un accès facilité pour les fauteuils roulants. C'est le cas de l'Espace Naturel Sensible de l'étang de Vallière qui a fait l'objet d'un nouvel aménagement en Septembre 2017.

Ce ponton, créé par le Département en collaboration avec la Fédération de Pêche du Val d'Oise, est réservé aux personnes à mobilité réduite. Il répond aux normes en vigueur en termes d'accessibilité et de sécurité.

L'étang de Vallière peut désormais accueillir un public plus large et faire découvrir la pêche et les milieux naturels au plus grand nombre.



De la recherche

L'Office pour les insectes et leur environnement, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le soutien d'une vingtaine d'organismes, a lancé un programme de recherche d'une durée 3 ans sur 21 sites, dont 3 ENS départementaux (le marais de Frocourt, le marais du Rabuais et l'étang de Vallière).

L'étude porte sur les papillons de nuit (macro-hétérocères). Les premiers inventaires ont permis de contacter 363 espèces (provenant de 1 838 données d'observations).

In fine l'étude doit contribuer à l'élaboration d'un indicateur permettant de caractériser les fonctions écologiques des zones

humides et leur gestion, afin d'encourager une meilleure gestion au regard de leur rôle de support d'habitats permanents ou temporaires au sein d'une trame humide fonctionnelle.

LES AMÉNAGEMENTS

Un nouveau design pour le mobilier des ENS

En 2018, le Département a engagé une refonte de la charte graphique et mobilier des Espaces Naturels Sensibles (supports éditoriaux, signalétique, panneaux d'information, abris, tables...).

La société UNsens, spécialisée en design de mobilier, a été missionnée pour 8 mois sur cette réalisation. La gamme de mobilier créée est une signalétique durable, tant en termes de design que de matériaux. L'intégration paysagère a également été prise en compte : la colorimétrie ainsi que le positionnement du mobilier ont été étudiés pour limiter l'impact visuel et ne pas

dénaturer l'esprit du milieu naturel. La répartition de la signalétique a pour vocation de marquer l'entrée des sites et d'instaurer une rupture entre les espaces extérieurs et le milieu naturel.

Un remplacement progressif des mobiliers obsolètes et des supports d'information non cohérents avec la charte sera initié dès 2019.

La charte graphique de la communication éditoriale a également été renouvelée en conséquence. Elle est utilisée pour la première fois dans ce rapport d'activité.



Le crapaudrome de Marines

Du 19 février au 18 avril 2018, un crapaudrome a été mis en place sur l'ENS de la butte de Marines par une trentaine de bénévoles, la commune et les services du Département.

Le crapaudrome est un dispositif temporaire installé le long d'une route pour empêcher les batraciens

de traverser et de prendre le risque de se faire écraser.

Des seaux sont enterrés le long d'une bâche et permettent de recueillir les amphibiens. Une fois à l'abri, ils sont comptés et identifiés par les bénévoles, puis acheminés de l'autre côté de la route en toute sécurité.

Ainsi, après 2 mois de suivi et de collecte, le dispositif a permis à 785 amphibiens de rejoindre les mares pour assurer leur reproduction. Avec cette opération se sont aussi 8 espèces qui ont été identifiées dont 3 à forte responsabilité (le Triton alpestre, la Salamandre tachetée et le Crapaud commun).





2.

ÉVOLUTION DES SITES

FRANCIS HALLÉ

Éloge de la plante : Pour une
nouvelle biologie

« Observer un animal crée une tension, car nous savons à quel point cet instant est fugace ; observer une plante engendre la sérénité : c'est le temps lui-même qui apparaît. Sa croissance est très lente, mais cependant perceptible avec de l'attention, nous permet de renouer avec le rythme temporel paisible qui était celui de notre enfance. »

Le Département du Val d'Oise a développé une stratégie à trois niveaux : régional avec l'Agence des Espaces Vert d'Île-de-France (AEV), départemental pour lequel le Conseil départemental pilote les projets, et local avec les communes ou structures intercommunales. Les trois niveaux de cette politiques sont intégralement financés par les produits de la taxe départementale des ENS, devenue Taxe d'Aménagement depuis mars 2012. La politique ENS de niveau départemental s'est concrétisée à partir de 2003, avec l'acquisition des deux premiers sites par le Département : la carrière de Vigny-Longuesse et le bois du Moulin de Noisement à Chars. Au travers de ces pages, il vous est proposé une présentation des dernières acquisitions de milieux naturels et des modifications de classement de ceux-ci.



CLASSEMENTS DES SITES

Les marais de l'Aubette de Meulan : du local au départemental

Les marais de l'Aubette de Meulan sont centrés sur le cours de l'Aubette de Meulan, sur les communes de Longuesse, Sagy et Condécourt. Majoritairement boisé par des aulnaies³ tourbeuses inondables assez caractéristiques, ce fond de vallée abrite également des restes de roselières, des formations herbacées de marais et quelques prairies. Il recèle également plusieurs sources et ruisseaux. Les marais abritent un patrimoine écologique d'intérêt national : aulnaie⁴ et pré paratourbeux,

Agrion de Mercure, Écrevisses à pattes blanches) et d'intérêt régional (prairie mésohygrophile⁵, phragmitaie⁶, Cordulégastre annelé. Les principaux enjeux sont :

- la protection et la gestion durable des habitats naturels humides d'intérêt écologique ;
- la valorisation des paysages, du patrimoine naturel et rural de cette vallée, et son ouverture raisonnée au public, à partir des chemins existants ;
- l'amélioration de la qualité écologique et de la gestion des

étangs de pêche ;

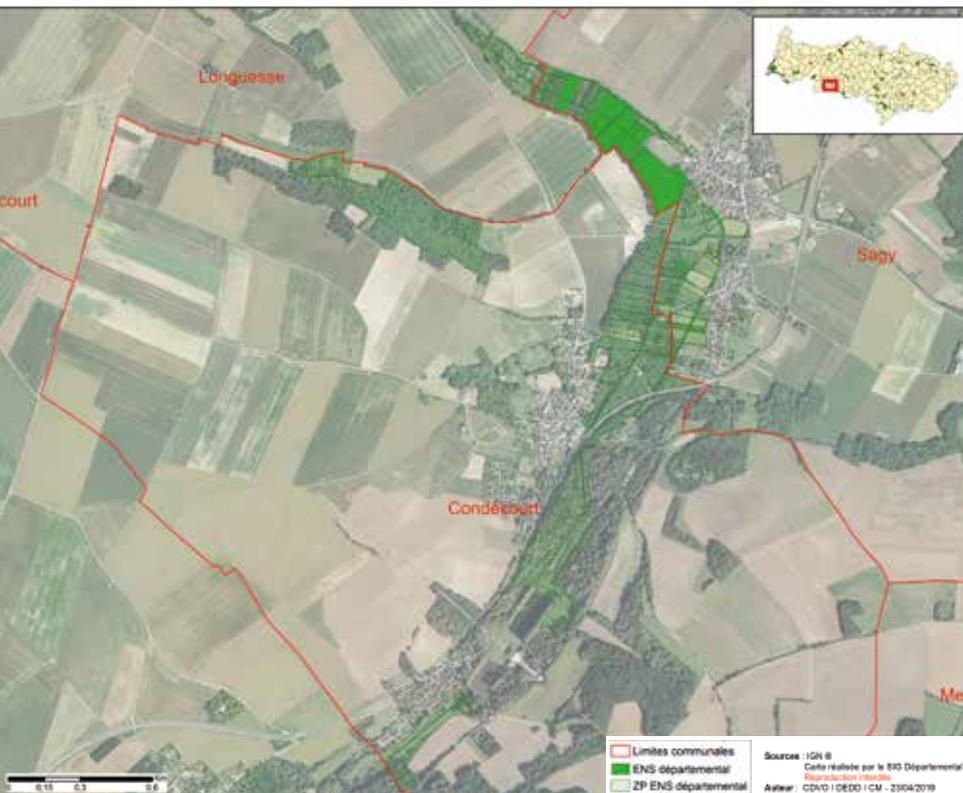
- le confortement de la vocation de protection des périmètres de captages présents sur les marais, alimentant notamment une partie de l'agglomération cergyptontaine.

Le site des marais de l'Aubette de Meulan a dans un premier temps été classé en ENS de niveau local suite aux délibérations des communes en 2012 et du Département le 22 février 2013.

Depuis, le Département du Val d'Oise a révisé et validé lors de l'Assemblée départementale du 27 novembre 2015 son nouveau Schéma Départemental des ENS 2016-2026. À cette occasion, il a décidé de s'investir sur 4 ENS locaux dont les enjeux de conservation ont été réévalués de par leur patrimoine naturel, paysager et historique, dont les marais de l'Aubette de Meulan.

À la suite de la délibération des communes en 2016, le Département a basculé en ENS départemental les marais de l'Aubette de Meulan, sur une surface de 76,10 ha, lors de l'Assemblée départementale du 7 juillet 2017.

Une convention de délégation de gestion a été signée avec la commune de Sagy pour la prise en charge de la gestion des parcelles communales par le Département (représentant déjà 9,37 ha de parcelles acquises antérieurement par la commune).



³Aulnaie : espace boisé où l'essence majoritaire est l'aune.

⁴Para-tourbeux : le sol est dit para-tourbeux lorsque de la tourbe est présente entre 20 et 40 cm d'épaisseur. Au-delà de 40 cm, il s'agit d'une tourbière.

⁵Mésogyrophile : se dit des milieux partiellement humides une partie de l'année.

⁶Phragmitaie : désigne des roselières d'eau douce.

⁷Cariçaie : végétation généralement des zones marécageuses, dominée par des cypéracées du genre Carex.

⁸Ripisylve : ensemble de la végétation présente sur les berges d'un cours d'eau (formations herbacées, buissonnantes ou boisées).

76,10 ha

Les marais du Moulin Neuf et du ru de Presles : vers une gestion partagée

Le marais du Moulin Neuf abrite des milieux humides ouverts tels que roselière et cariçaie⁷, mais aussi des formations boisées humides et une ripisylve⁸ le long du ruisseau. Deux espèces végétales protégées en Île-de-France ont été identifiées : l'Aconit napel et l'Orchis négligé. De plus, il assure la continuité écologique de la forêt de Carnelle, et offre pour la faune, par le biais du Bois Carreau, une connexion naturelle avec la forêt de l'Isle-Adam.

En 2005, la commune de Presles, a demandé la création d'un Espace Naturel Sensible local. Ainsi, le 19 mai 2006, le Département a classé 9,17 ha de marais, en Espace Naturel Sensible local.

Depuis lors, la commune a conduit plusieurs opérations de restauration, de valorisation et d'entretien

du marais : panneaux d'accueil, passerelle, fauches, restauration de fossés, démolition... Ces opérations ont été conduites avec l'assistance technique et financière du Conseil départemental.

Le Département du Val d'Oise ayant révisé et validé lors de l'Assemblée départementale du 27 novembre 2015 son nouveau Schéma départemental des ENS 2016-2026, il a décidé de s'investir sur 4 ENS locaux où les enjeux de conservation ont été réévalués, dont le Marais du Moulin neuf. En effet, il s'inscrit dans un complexe écologique plus étendu avec en amont le Marais du Ru de Presles (Espace Naturel Sensible privé d'intérêt départemental).

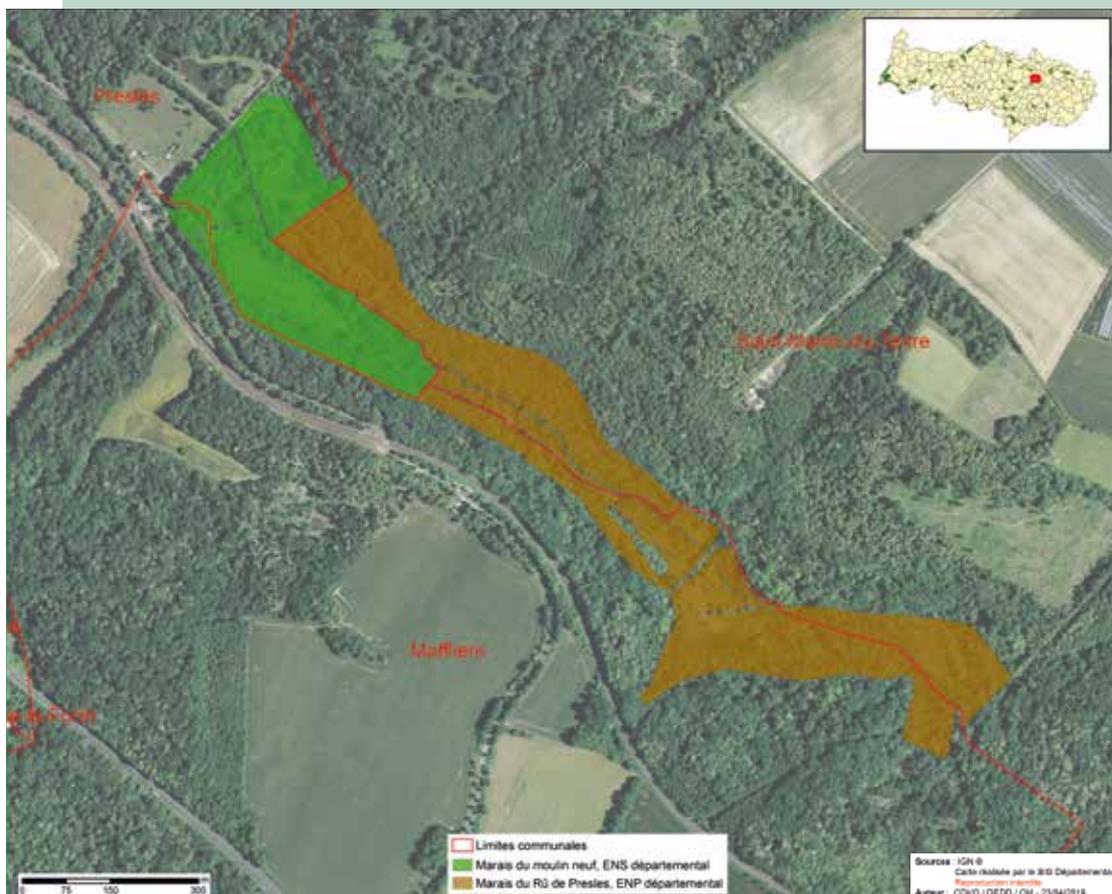
Dans ce cadre, une maîtrise d'ouvrage départementale sur ces deux sites apporte une plus-value pour

la cohérence et la mise en œuvre des opérations d'aménagement, de gestion et de valorisation de cet ensemble.

Les principaux objectifs sont :

- connaître les secteurs écologiquement sensibles et patrimoniaux ;
- mettre en place des actions de restauration écologique des milieux humides intéressants et assurer une gestion et un suivi permettant une pérennisation de ces zones écologiques ;
- aménager un sentier de découverte du patrimoine naturel ;
- mettre en place quelques animations grand public et scolaires, chaque année, hors période de chasse, le marais étant ouvert de façon limitée au public.

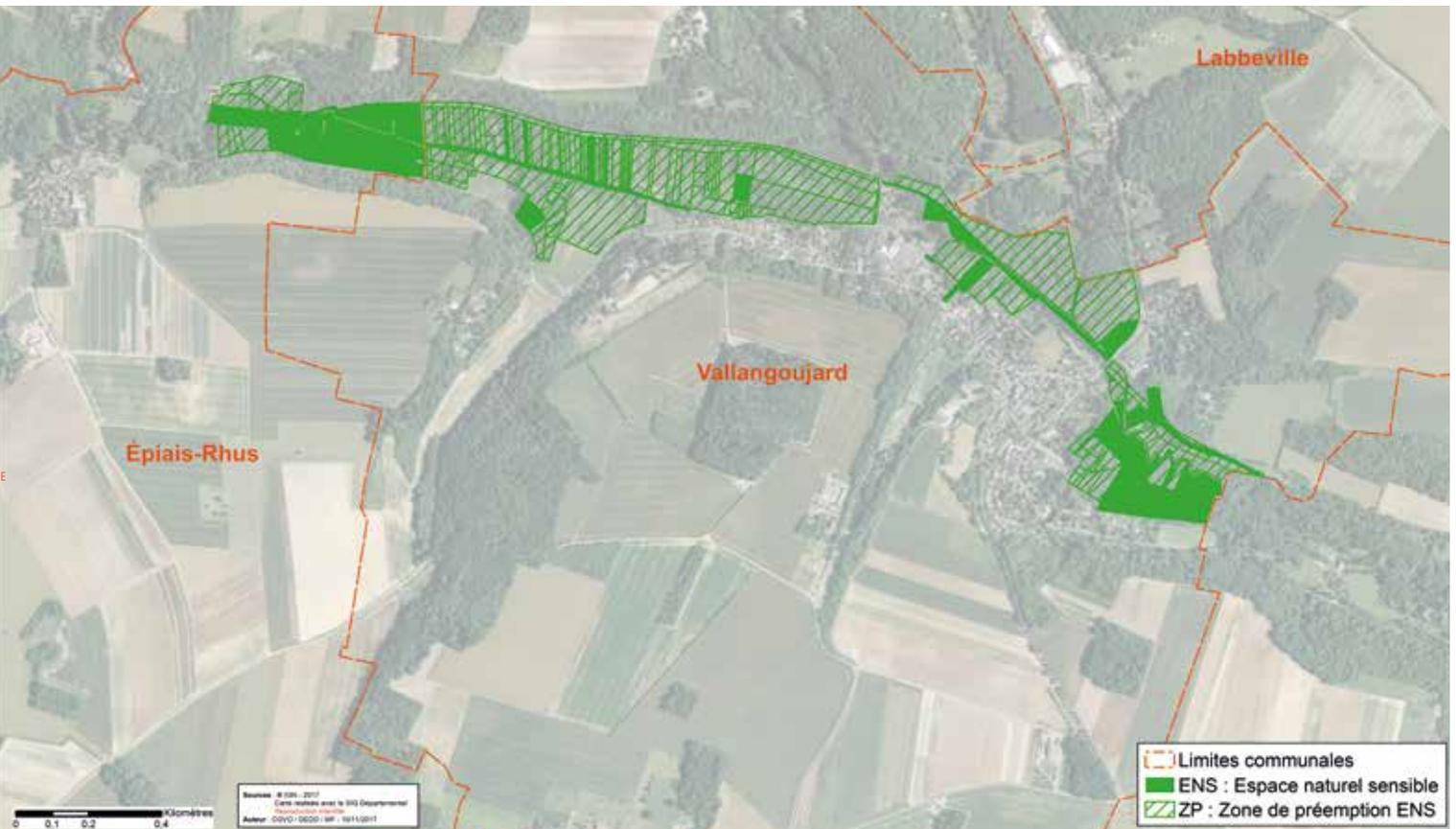




Suite à la délibération de la commune de Presles, et au vu de l'intérêt écologique (corridor biologique, habitats et espèces rares en Île-de-France) et du rôle hydraulique majeur du marais, le Département a classé en ENS départemental le marais du Moulin Neuf, sur environ 9,17 ha, le 29 septembre 2017. Enfin, en 2018, la convention de délégation de gestion a été renouvelée sur l'Espace naturel privé d'intérêt départemental du marais du ru de Presles sur une superficie de 18,46 ha.

9,17 ha

Classement des marais boisés et zones humides de la vallée du Sausseron en ENS départemental



Le site des marais boisés et zones humides de la vallée du Sausseron est situé sur les communes d'Épiais-Rhus et Vallangoujard, le long du ru de Theuille et du Sausseron dans le nord-est du Vexin français.

Il présente des milieux patrimoniaux (aulnaies frênaies, aulnaies saulaies, prairies humides, roselières) ainsi que des espèces végétales rares ou protégées comme la Fougère des marais, la Cardamine amère et la Grande prêle. Le site est couvert en partie par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1. Il est également identifié dans le Schéma régional de cohérences écologiques d'Île-de-France comme réservoir de biodiversité et corridor sur la trame bleue, boisée et calcaire.

Cependant, il est fragile et menacé par l'absence de gestion liée à un important morcellement foncier, la présence d'espèces invasives (Balsamine Himalaya, Renouée du Japon, Bambou, Érable négundo...) et la fréquentation non maîtrisée.

En 2016, les services du Département et du PNR du Vexin français ont rencontré les communes pour définir une zone d'intervention foncière et les objectifs de conservation pour la création d'un ENS de niveau départemental.

Les communes d'Épiais-Rhus et de Vallangoujard ont respectivement délibéré, les 30 juin 2017 et 15 juin 2017, pour demander au Département l'instauration de la zone de préemption ENS de niveau départemental. Le projet d'ENS couvre une surface de :

Ainsi, au vu du fort intérêt écologique de ce secteur et des volontés partagées des communes et du PNR du Vexin français, le Département a classé en ENS départemental le site des marais boisés et zones humides de la vallée Sausseron, lors de l'Assemblée départementale du 30 mars 2018. Enfin, la maîtrise foncière ayant été engagée par les communes (7,4 ha sur Épiais-Rhus et 9,4 ha sur Vallangoujard), une convention de délégation de gestion des parcelles communales a été signée.

60,40 ha

BILAN FONCIER ET FINANCIER

Bilan foncier

En 2017, le Département a acquis un total de 54 531 m², pour une dépense de 73 582 €, sur 4 sites :

- Bois du Chesnay
- Marais de Boissy-Montgeroult
- Site géologique de l'Auversien
- Carrière du Guépelle

En 2018, le Département a poursuivi ses acquisitions et a pris possession de 252 247 m², pour un coût total de 215 236,77 €, sur 2 sites différents, à savoir :

- Marais de Boissy-Montgeroult
- Buttes d'Arthies (1^{ère} acquisition sur ce site)

30,68 ha
acquis sur 2 ans



Le Département a acquis un peu plus de 30,68 ha en 2 ans, soit l'équivalent de 43 terrains de football.

Bilan de l'intervention d'assistance technique et financière ENS locaux

Le Département intervient auprès des communes à travers une assistance technique, financière et juridique pour la protection et la gestion des ENS locaux.

Fin 2017, le Val d'Oise compte 21 sites ENS locaux, chaque site faisant l'objet d'une convention de partenariat et d'objectifs avec la (les) commune(s) concernée(s).

Suite au basculement de deux ENS locaux en ENS départementaux (marais de l'Aubette de Meulan et marais du Moulin Neuf) en 2017 et sans nouveau basculement jusqu'à fin 2018, le nombre d'ENS locaux à fin 2018 reste à 21.

Par rapport à 2016, le nombre d'ENS locaux a baissé, 3 sites ayant basculé en Espace Naturel Sensible Départemental.

Bilan des aides financières du Département, liquidées en 2017-2018 pour les ENS locaux :

	Acquisitions	Surfaces acquises	Communes	Études ou travaux d'amélioration	Communes
2017	154 769,61 €	66 332 m ² soit 6,63 ha	Cergy Nerville-la-Forêt	13 041,32 €	Seugy Saint-Martin-du-Tertre Mours
2018	5 823,51 €	6 464 m ² soit 0,65 ha	Saint-Prix Nerville-la-Forêt	3 340,25 €	Mours
TOTAUX	160 593,12 €	7,28 ha		16 381,57 €	

DE PARCELLES EN PARCELLES

LA NAISSANCE D'UN SITE

39 parcelles acquises sur l'ENS des Buttes d'Arthies

Par délibération n° 2-79 du 26 novembre 2010, l'Assemblée départementale a classé le site des Buttes d'Arthies en ENS d'intérêt départemental. Ces buttes, très visibles dans le sud-ouest du Vexin français, couvrent plus de 2 000 ha de zones boisées, en majorité sur le Val d'Oise.

L'intérêt majeur de ce site et de ses alentours est écologique, en raison de la présence de boisements tourbeux et marécageux, de landes humides, de sources, de mares, et d'au moins 33 espèces végétales rares dont cinq protégées.

Le périmètre où s'exerce le droit de préemption ENS représente environ 278,65 ha sur les communes d'Aincourt et Villers-en-Arthies.

En 2016, le Département a acquis à l'amiable 0,72 ha sur Aincourt et, en 2018, il a acquis 24,45 ha sur les communes d'Arthies et Maudétour-en-Vexin.



Des habitats naturels d'intérêt patrimonial

Ces parcelles abritent une flore remarquable (Laîche étoilée, Lysimaque des bois, Blechnum en épi, Myrtille) et des végétations extrêmement rares à l'échelle du département (notamment des hêtraies-chênaies acidiphiles, des aulnaies et boulaies tourbeuses) qui ont par ailleurs motivé la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope² en 1991.

²Arrêté préfectoral de protection de biotope : procédure réglementaire pour préserver les espaces menacés

A lush green forest with a stream and a wooden fence. The scene is filled with vibrant green foliage, including tall trees and dense undergrowth. A stream flows through the center, bordered by a rustic wooden fence made of vertical posts. The lighting is soft and natural, suggesting a serene outdoor setting.

3.

ÉTUDES ET PLAN DE GESTION

PIERRE RABHI

La part du colibri : l'Espèce humaine face à son devenir

« Le sol est un organisme vivant à part entière et non un substrat neutre destiné à recevoir des engrais de synthèse. Cet organisme vivant, avec son métabolisme propre, est le siège d'une effervescence de micro-organismes, champignons, levures, insectes, vers de terre... Cette animation génère des substances nobles dont la plante peut disposer avec ses racines. »

La politique départementale des ENS, active depuis plus de 10 ans, a permis de repérer sur l'ensemble du territoire valdoisien une vingtaine de sites à aménager, protéger et ouvrir au public. Chacun des sites acquis ou conventionnés fait l'objet d'un plan de gestion. Des études y sont également réalisées afin de permettre une meilleure connaissance des milieux naturels, une définition des enjeux et des objectifs. Ces études permettent une mise en valeur tant scientifique que grand public du site et une protection durable du patrimoine naturel et paysager. Ce chapitre vous présente ainsi les résultats des études d'aménagements et naturalistes, ainsi que les inventaires faune et flore menés courant 2017 et 2018.



ÉTUDES D'AMÉNAGEMENTS

Lancement de l'étude de réaménagement pour l'étang des Aulnes

L'étang des Aulnes, situé sur la commune de Montgeroult, a été créé en 1976 par l'association la Goujonnaise de Pontoise pour faire face à la diminution des zones accessibles à la pêche notamment sur l'Oise et la Seine.

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et de la protection de

la biodiversité et compte tenu de l'intérêt écologique que représentent le site et ses alentours, cet étang a été acquis en décembre 2016 par le Département du Val d'Oise.

Un premier état des lieux sommaire a permis de mettre en évidence l'envasement de l'étang et des fragilités sur la digue. Il a également fait ressortir l'intérêt écologique du

site, de par la présence de la Viosne, d'une importante roselière et de boisements proches.

Afin de définir les travaux nécessaires à l'aménagement de cet espace qui vise à concilier accueil du public, maintien de l'activité de pêche et restauration des zones humides, une étude d'une durée de 18 mois a débuté en mai 2018.



Étude des réseaux de mares de la butte de Marines

Cette étude s'est déroulée du 8 mai au 28 juillet 2017, dans le cadre d'un stage co-encadré avec la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN). Elle a pour objet d'identifier les réseaux de

mares à forts enjeux. Il est dit « réseau de mares » lorsque l'espace est composé d'au moins 5 mares distantes de 500 m maximum, non coupé par une route (majeure ou importante).

Une fois ce réseau identifié, une analyse cartographique sous logiciel SIG permet d'identifier les zones opportunes pour créer de nouvelles mares et ainsi renforcer le réseau ou reconnecter entre eux deux réseaux. Les enjeux de cette étude sont d'une part, pour la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) de mettre en place un outil d'aide à la décision pour permettre un meilleur accompagnement des collectivités dans leur application de la politique Trame Verte et Bleue (TVB). D'autre part, pour le Département, il s'agit d'améliorer les continuités écologiques au sein des ENS. Cela passe par l'identification de zones favorables à la création de mares permettant de connecter ou créer des réseaux de mares.



ÉTUDES NATURALISTES

Étude de l'avifaune sur la forêt départementale de l'Hautil, l'ENS du bois des Garennes et l'ENS du marais du Moulin Neuf

En 2017, le bureau d'études Alisea a été mandaté par le Département avec un double objectif : d'une part, réactualiser la connaissance sur les espèces d'oiseaux sur deux

sites du Département (la forêt départementale de l'Hautil et l'ENS du marais du Moulin Neuf à Presles) et d'autre part connaître la diversité avifaunistique de l'ENS du bois des

Garennes récemment classé en ENS départemental à Mériel.

L'étude a porté sur les espèces nicheuses, migratrices et hivernantes des sites.

	Période de reproduction		Période de migration post-nuptiale		Période hivernale	
	Espèces contactées	Espèces remarquables	Espèces contactées	Espèces remarquables	Espèces contactées	Espèces remarquables
Bois des Garennes (Mériel, Méry-sur-Oise, Villiers-Adam, Frépillon)	51	7	26	0	36	0
Forêt départementale de l'Hautil (Boisemont, Jouy-le-Moutier)	42	9	27	2	33	2
Marais du Moulin Neuf (Presles)	34	2	26	0	22	0

Au global, les sites ont montré une diversité faible à moyenne. Peu d'espèces remarquables ont néanmoins été observées sur le marais du Moulin Neuf. Ces constats sont sans doute dus au cloisonnement des sites résultant de l'urbanisation ou des infrastructures routières ou encore des caractéristiques physiques et écologiques des sites ou du manque de connexions pour ce qui est du marais du Moulin Neuf. Pour autant, ces sites peuvent être considérés comme des réservoirs de biodiversité pour les oiseaux (forêt de l'Hautil) ou comme espaces relais pour des espèces qui vivent à proximité, comme le bois des Garennes situé entre les forêts domaniales de Montmorency et de l'Isle-Adam.

Plusieurs espèces remarquables ont été contactées, telles que le Pic noir, le Pic mar (ci-contre) pour les sites boisés, le Rougequeue à front blanc pour la forêt de l'Hautil, la Fauvette des jardins dans le bois des Garennes, le Bouvreuil pivoine et le Roitelet huppé pour le marais du Moulin Neuf.





Étude du Vertigo sur trois ENS départementaux

Afin de pallier l'absence de données malacologiques (étude des mollusques terrestres et maritimes) sur les marais valdoisiens, le Département a mandaté une recherche, sur trois ENS, de deux petits escargots patrimoniaux en Île-de-France : le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) et le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*). Le bureau d'études Arion.idé et Lilian Léonard ont prospecté le marais de Baillon (Asnières-sur-Oise), le marais du Moulin Neuf et l'étang de Vallière (Santeuil). Une recherche à vue, par battage de la végétation et des prélèvements de litière avec tri en laboratoire ont permis de détecter ces espèces très discrètes (d'une taille de quelques millimètres).

Le Vertigo de Des Moulins a été observé sur les 3 marais tandis que le Vertigo étroit n'a été observé que sur l'étang de Vallière.

*Le tri de la litière a également permis la découverte d'une belle surprise sur l'étang de Vallière : la présence du Vertigo strié (*Vertigo substriata*). C'est une première en Île-de-France. Cette*

découverte permet de combler la lacune de connaissance sur cette espèce, puisqu'elle n'était connue que dans le nord du Bassin de la Seine, en Manche et en Bretagne.

INVENTAIRES FAUNE

Inventaire des amphibiens sur la forêt départementale de l'Hautil

En 2017, le Département a missionné le bureau d'études Biotope pour conduire un inventaire exhaustif des amphibiens sur la forêt départementale de l'Hautil. Cette étude permet de compléter les inventaires réalisés de 1997 à 2006. La forêt de l'Hautil présente de nombreuses sources, des petites zones humides et un réseau de mares. En automne 2015, des mares

et zones humides ont fait l'objet d'une restauration.

Grâce à ces inventaires, neuf espèces d'amphibiens ont été observées, soit 56 % de la diversité batrachologique d'Île-de-France. Quatre de ces espèces sont remarquables : le Triton crêté (*Triturus cristatus*), la Grenouille agile (*Rana Dalmatina*), l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et le Triton alpestre

(*Ichthyosaura alpestris*).

Toutes les espèces observées dans le cadre du suivi batrachologique de 1997 à 2006 ont été de nouveau observées, hormis le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) qui n'a plus été revu depuis 1997. Trois nouvelles espèces ont été identifiées : l'Alyte accoucheur, le Triton crêté et le Triton alpestre.



Inventaire des odonates sur les marais de Baillon et du Moulin Neuf

Afin d'établir un état zéro avant travaux sur les espèces d'odonates, le Département a missionné en 2017 Nicolas Moulin, entomologiste⁹, pour actualiser la liste des espèces présentes sur deux espaces naturels sensibles : le marais de Baillon à Asnières-sur-Oise et le marais du Moulin Neuf à Presles.

Les prospections pour l'inventaire ont eu lieu une fois par mois de mai à septembre 2017 sur les différents sites. Elles ont permis d'identifier quinze espèces sur l'ENS du Marais de Baillon et dix espèces sur l'ENS du marais du Moulin Neuf.

Deux espèces patrimoniales ont été déterminées sur le marais de Baillon, à savoir l'Aesche printanière (*Brachytron pratense*) et la Libellule fauve (*Libellula fulva*). Quatre ont été identifiées sur le marais du Moulin Neuf : la Grande Aesche (*Aeshna grandis*) protégée en Île-de-France, le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*) protégé en Île-de-France, le Gomphe gentil (*Gomphus pulchellus*) et le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*). La création de petites pièces d'eau libre sur les sites a été recommandée pour augmenter la capacité d'accueil des odonates



Inventaire des chiroptères sur les buttes d'Arthies

La diversité des espèces contactées est intéressante : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*).

Au vu de l'état de leurs populations, Le petit Rhinolophe et la Sérotine commune sont respectivement considérées comme en danger et vulnérable en Île-de-France. Des analyses sont en cours pour confirmer la présence d'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) et de Myo-

tis (*Myotis bechsteinii*, *M. daubentonii* ou *M. mystacinus*).

Pour les Chiroptères, l'intérêt du site réside dans la présence de clairières à Fougère aigle et de zones humides intra forestières. Cependant, l'activité reste faible dans les boisements.

INVENTAIRES FLORE

Le bois des Garennes

En 2017, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a conduit un inventaire de la flore et des végétations sur la partie publique du bois des Garennes à Mériel.

L'intérêt botanique est limité à l'échelle départementale, puisque seules 100 espèces (dont la Canche

printanière (*Aira praecox*) et l'Avoine pubescente (*Avenula pubescens*) et 4 habitats naturels (dont des Landes atlantiques sèches) ont été observés en 2017. Cette faible diversité s'explique par la superficie restreinte du site (14,12 ha) et par l'homogénéité des conditions stationnelles¹⁰.

Les habitats forestiers (Hêtraie-chênaie) ne nécessitent pas d'intervention particulière autre que le fait de laisser vieillir les peuplements. Enfin, le bois des Garennes présente un intérêt paysager pour son chaos de grès et pour ses peuplements forestiers originaux pour le secteur, en lien avec ses vocations d'accueil du public.



Les marais boisés et zones humides de la Vallée du Sausseron

En 2018, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a conduit un inventaire de la flore et des végétations sur la partie publique de cet espace naturel sensible sur les communes de Vallangoujard et Epias-Rhus sur les parcelles communales de 16,80 ha.

Les marais boisés et zones humides de la Vallée du Sausseron sont d'un intérêt botanique assez peu élevé aussi bien à l'échelle régionale qu'à l'échelle départementale, avec 210 espèces de flore observées et 17 végétations recensées.

La présence d'habitats fortement anthropisés (friches et bernes de chemins) est à souligner.

Cependant, 6 espèces d'intérêt patrimonial à l'échelle départementale ont été recensées, dont l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), qui constitue une redécouverte pour le département du Val d'Oise après plus de 400 ans d'absence et deux fougères protégées mais non menacées en Île-de-France : Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) et Fougère des marais (*Thelypteris palustris*).

Afin d'accroître le potentiel des végétations, il est proposé de laisser vieillir les boisements d'Aulnes en bon état de conservation et de restaurer ces boisements sur d'autres secteurs en supprimant les plantations de peupliers et les drains associés.



⁹Entomologiste : spécialiste de l'étude des insectes

¹⁰Conditions stationnelles : à définir



Les Carrières de Saillancourt

En 2018, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a conduit également un inventaire de la flore et des végétations sur les carrières de Saillancourt, à Sagy.

Ces carrières sont d'un grand intérêt botanique à l'échelle de la vallée de l'Aubette de Meulan, dont elle constitue un des sites phares. Ainsi, au cours de ces 10 dernières années, 260 espèces et 13 végétations y ont été observées du fait de la grande diversité des conditions stationnelles.

Les milieux pelousaires font partie des milieux remarquables du site et notamment les pelouses calcicoles à Avoine des prés et Féтуque de Léman (*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*).

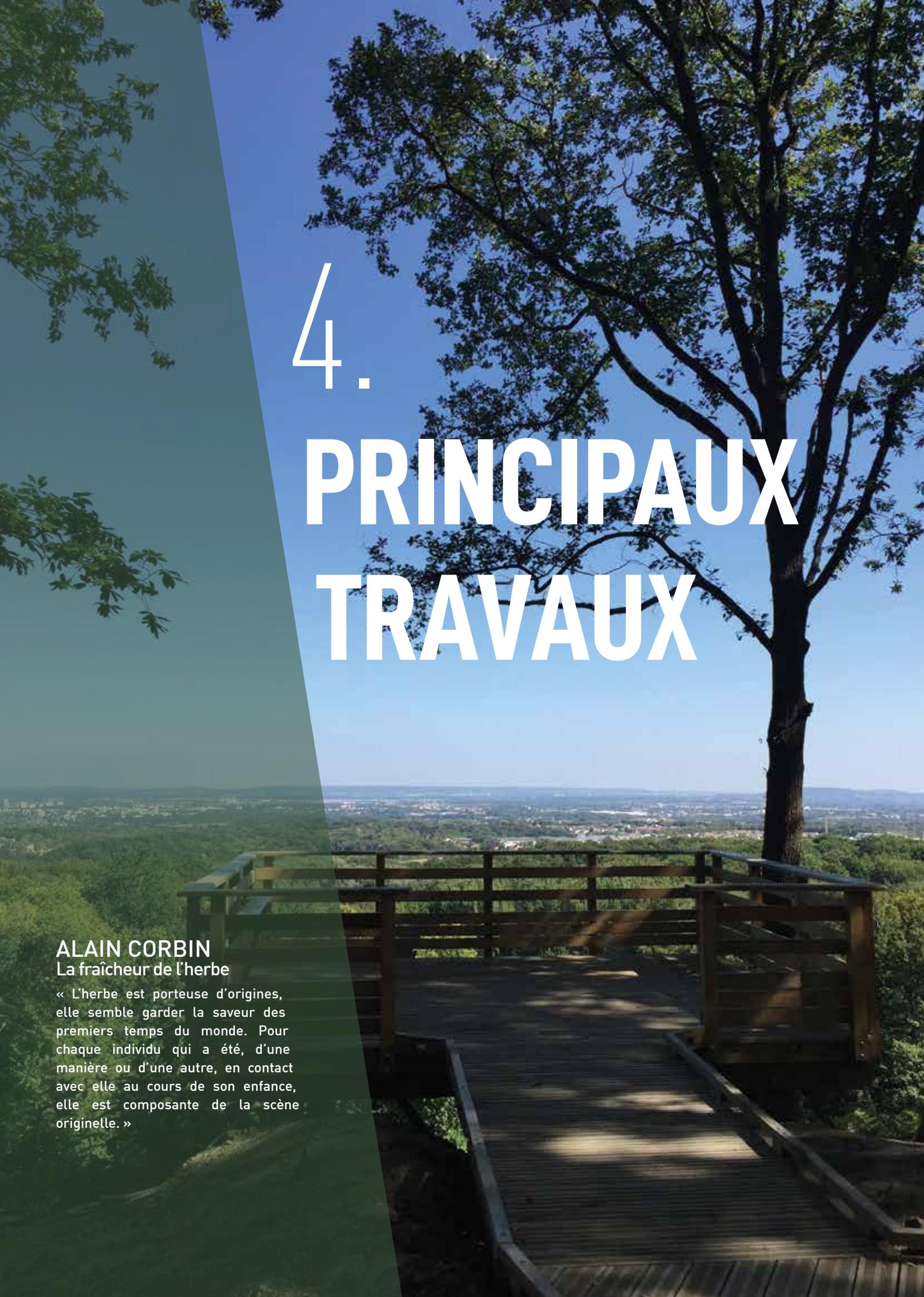
Cependant, elles sont menacées par la dynamique de fermeture du milieu et nécessitent d'importants travaux de restauration pour accroître l'accueil de nouvelles espèces patrimoniales ou permettre le retour de certaines, présumées disparues.

11 espèces de flore considérées comme patrimoniales ont été recensées :

- L'Épine-vinette (*Berberis vulgaris*)
- La Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*)
- L'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*)
- L'Avoine des prés (*Helictochloa pratensis* subsp. *Pratensis*)
- L'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*)
- L'Orchis singe (*Orchis simia*)
- L'Orobanche de la germandrée (*Orobanche teucrii* Holandre)
- La Raiponce orbiculaire (*Phyteuma orbiculare* subsp. *Tenerum*)
- Le Rosier à odeur de pomme (*Rosa rubiginosa*)
- La Mâche dentée (*Valerianella dentata*).

Une seule bénéficie d'un statut de protection régionale : la Falcaire de Rivin (*Falcaria vulgaris*).

Enfin, les carrières de Saillancourt présentent, outre leur intérêt écologique, un intérêt paysager remarquable qu'il convient de maintenir, en lien avec sa vocation d'accueil du public.



4.

PRINCIPAUX TRAVAUX

ALAIN CORBIN
La fraîcheur de l'herbe

« L'herbe est porteuse d'origines, elle semble garder la saveur des premiers temps du monde. Pour chaque individu qui a été, d'une manière ou d'une autre, en contact avec elle au cours de son enfance, elle est composante de la scène originelle. »

Les espaces naturels propriétés du Département font l'objet de travaux qui répondent à la nécessité d'assurer la multifonctionnalité des sites en favorisant notamment la biodiversité et l'accueil du public.

Les principaux travaux effectués en 2017 et 2018 en faveur du paysage et de l'accueil du public ont concerné les sites du Guépelle et de la forêt de l'Hautil. Les marais de Baillon et du Moulin Neuf ont fait l'objet de création de mares pour accroître la biodiversité et des travaux de restauration écologique ont eu lieu à Vallière et Frocourt. C'est ce qu'il vous est proposé de découvrir lors de la rétrospective présentée dans ce chapitre.



Le département
investit sur
l'accueil du public

DES VALORISATIONS AMBITIEUSES

La forêt de l'Hautil fait peau neuve

En 2017, le Département a mené deux opérations majeures sur le site. La forêt départementale de l'Hautil attire chaque année plus de 40 000 visiteurs. En accueillant tout au long de l'année de nombreux scolaires (écoles primaires, collèges, lycées...), elle est un support éducatif privilégié pour de nombreux jeunes valdoisiens.

Soucieux de sensibiliser l'ensemble des usagers de la forêt, le Département du Val d'Oise a installé trois jeux pédagogiques sur les thématiques de la faune et de la flore forestière. Pour compléter ces aménagements, 6 tables et 4 bancs

ont été disposés à proximité sur une prairie afin d'accueillir dans les meilleures dispositions les nombreux groupes d'enfants.

De plus en plus menacés par l'urbanisation et l'aménagement du territoire, les anciens vergers ont progressivement disparu des paysages du Val d'Oise. Pour inverser cette tendance, le Département s'est engagé à maintenir et à restaurer ces milieux patrimoniaux. Ainsi, ce sont près de 45 arbres fruitiers de haute-tige (pommiers et poiriers d'origine régionale) qui ont été plantés en 2017 en vue de créer un verger traditionnel à vocation conservatoire.

Durant l'année 2018, un ancien lavoir a été restauré sur la commune de Jouy-le-Moutier en lisière de forêt. Afin de remettre en état ce patrimoine bâti récent, les travaux de restauration ont consisté en :

- du débroussaillage et de l'abat-tage permettant l'accès et le dégagement du lavoir ;
- le curage des bassins et nettoyage des pavés ;
- la reprise de la maçonnerie sur tout l'ouvrage ;
- la pose d'une clôture en châtaignier pour la mise en sécurité du public.

En parallèle de ce chantier, un autre aménagement d'ampleur a vu le jour sur les hauteurs de Jouy-le-Moutier. La forêt de l'Hautil étant l'un des points culminants du Val d'Oise (191m), elle offre de nombreux points de vue sur le territoire. Suite à une coupe de régénération¹¹ sur une parcelle forestière, la mise en place d'un belvédère panoramique semblait particulièrement opportune. Le Département l'a donc implanté au niveau du parking de la Route Départementale 22.

Entièrement en bois (principalement de chêne), ce belvédère s'intègre ainsi parfaitement dans le paysage. Accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à un platelage en bois, il est équipé d'une table de lecture du paysage permettant de découvrir les éléments du patrimoine paysager de notre territoire en offrant une vue sur Paris et La Défense.



¹¹Coupe de régénération : coupe rase dépendant à un objectif précis de gestion

Les premiers aménagements du site du Guépelle

Le site géologique du Guépelle est un espace naturel sensible départemental situé sur la commune de Saint-Witz, à 2 km du centre-ville et à l'extrême nord-est du Département. Cette ancienne carrière de sablons, laisse apparaître 4 ha de « vide d'exploitation ». Elle est entièrement entourée de cultures (majoritairement céréalières) qui s'étendent largement au sud et à l'est. En revanche au Nord et à l'Ouest, les cultures laissent place en quelques centaines de mètres, aux zones industrielles et aux zones d'activités.

La carrière du Guépelle présente un intérêt international d'un point de vue géologique, justifiant pleinement des mesures conservatoires et de protection. C'est le seul lieu en Île-de-France qui permet d'observer l'étagé Bartonien (-37 à -40 millions d'années) dans de bonnes conditions.

Le Département du Val d'Oise, au travers de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles, souhaite faire découvrir ce patrimoine aux scolaires et au grand public. Cependant, la fragilité des affleurements fossilifères face aux aléas météorologiques ainsi que le risque de dégradation, ont rendu nécessaire l'installation d'équipements.

Les aménagements pédagogiques réalisés se composent de 4 dispositifs d'observation abritant une coupe géologique. Ils ont été réalisés avec palplanches en bois qui s'appuient un cadre en bois délimitant la « fenêtre d'observation géologique ».

Le dispositif est complété par :

- une plate-forme en bois afin d'accueillir un groupe d'une vingtaine de personnes ;
- un escalier afin de pouvoir accéder au plus près sur l'ensemble de la coupe ;
- un bac à roches, permettant le stockage et la manipulation pédagogique des sédiments et des fossiles ;
- un observatoire géologique placé de manière à avoir une vue d'ensemble sur le front de taille ;
- un belvédère de lecture du paysage, situé au sommet de la butte paysagère pour permettre une lecture de la géomorphologie locale ;
- une palissade d'observation ornithologique vers le nord du site.

Ils ont été réalisés par l'Entreprise Environnement TP au cours des mois de septembre et octobre 2018 pour un montant de 95 000 € TTC.



Aire d'accueil

Pour compléter ces aménagements, une aire d'accueil a été créée à l'entrée du site. Elle a nécessité la réhabilitation des installations existantes :

- réaménagement et l'équipement du parking ;
- rabotage de la voie existante et l'exportation en décharge agréée des déblais ;
- mise en place d'enrobée au niveau de la bande roulante ;
- mise en place de grave au niveau des parkings et cheminements puis compactage ;
- délimitation au sol des places de parking par des demi-rondins de bois en châtaignier ;
- mise en place de terre aux abords et végétalisation (semences indigènes d'origine locale) ;
- suppression partielle de la haie de thuyas (coupe, arrachage des souches et exportation vers une filière compostage) et plantation d'arbres et de fruitiers.

La finalisation de l'aménagement du site et son ouverture au public sont prévues pour 2019.

CRÉATION DE RÉSEAUX DE MARES AUX MARAIS DE BAILLON ET DU MOULIN NEUF

Renforcement du réseau de pièces d'eau sur le marais de Baillon

Le marais de Baillon couvre une surface de 8,43 ha à l'est du territoire d'Asnières-sur-Oise, le long de la Thève. Il présente un éco-complexe caractérisé par une végétation de type mégaphorbiaie et une grande mare créée dans les années 1980. Cette mare a été renforcée par un réseau de six autres mares. Ces mares ont été créées en pentes douces afin de permettre le développement d'une diversité d'espèces aquatiques sur les différentes hauteurs d'eau.

Sur la mare principale un remodelage des berges a été réalisé pour être plus favorable à l'expression de la faune et de la flore. Les berges étaient trop abruptes et ne permettaient pas ou peu le développement des ceintures de végétation typiques des berges. Cette action a permis d'avoir une ceinture d'hélophytes plus conséquente et diversifiée.

Ainsi 120 mètres linéaires de berges ont été remodelés, 6 mares créées et 640 m³ de terre déplacés avec le concours de l'entreprise Delie TP pour 6 480 € TTC.

Travaux au marais du Moulin Neuf

L'ENS du marais du Moulin Neuf, local depuis 2006, est devenu ENS départemental en septembre 2017. Ce marais abritant 2,2 ha de roselière est parcouru par le rû de Presles.

Souhaitant augmenter la capacité d'accueil du site pour les odonates et les amphibiens, le Département a restauré quatre mares en cours de comblement et créé trois autres en lisière de la roselière. Dans un même temps, des ligneux en bordure de la roselière ont été coupés afin de limiter leur progression sur la roselière.

Ces travaux ont permis de constituer un réseau de sept mares à travers le marais.

En complément, afin de faciliter le passage de groupes dans le cadre des Sorties Nature ou de visites guidées, un cheminement a été tracé et des passerelles ont été réhabilitées.

Il est depuis lors possible de parcourir le marais en produisant un minimum de dérangement sur les habitats et la faune.



7 mares

restaurées ou créées
sur le site du Moulin Neuf

TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Travaux écologiques sur Vallière

Les milieux humides ouverts sont de plus en plus rares en Île-de-France. L'étang de Vallière à Santeuil a été créé par des moines au Moyen-Âge. Il est l'une des rares pièces d'eau d'envergure, au sein du plateau agricole du Vexin français. Il s'inscrit au sein d'un complexe de milieux humides riches et variés (roselières, ruisseaux, coteaux, falaises, marais...) et abrite une faune diversifiée, notamment pour les libellules et les oiseaux.

Le Département s'attache à maîtriser la dynamique naturelle des milieux pour éviter leur fermeture par les arbres et notamment le saule.

Pour ce faire, l'entreprise Environnement forêt a été mandatée en octobre 2017 pour réaliser des opérations de coupes, rognage des souches et exportation puis valorisation des déchets végétaux. Ces travaux ont pour objectif de faire prospérer des espèces d'oiseaux comme la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*). Les travaux ont été réalisés pour un montant de 28 860 € TTC. Par ailleurs, suite aux recommandations liées aux inventaires de la flore et des amphibiens réalisés en 2016, des travaux de reprofilage d'une partie des berges de l'étang et de création de mares ont été entrepris.

La situation de départ présentait quelques berges trop abruptes et rectilignes, peu favorables à l'expression de cortèges floristiques diversifiés. Des travaux de reprofilage d'une centaine de mètres de berges, de création de courbes et d'un profil de pente très douce ont été réalisés.

D'autre part, 6 mares ont été créées pour permettre la reproduction des amphibiens en dehors de la pièce d'eau principale, riche en poissons.

L'ensemble de ces interventions a été réalisé par l'entreprise par Dacunha et fils en septembre 2017 pour un montant de 11 016 € TTC.



Réouverture des milieux humides du marais de Frocourt

Le marais de Frocourt situé dans la vallée de l'Epte, sur la commune d'Amenecourt (Val d'Oise) s'étend sur une superficie d'environ 70 ha.

Il est propriété d'un syndicat intercommunal regroupant trois communes (Amenecourt, Bray-et-Lû et Fourges). Ce marais, classé en ENS depuis le 12 mars 2004, fait l'objet d'un programme de restauration écologique, à savoir principalement, l'arrêt du système de drainage, la réouverture de parcelles envahies par des arbres et arbustes (une première phase a été réalisée en 2006) et l'entretien par pâturage extensif des terrains ouverts.

Néanmoins les parcelles pâturées nécessitent des

actions complémentaires de réouverture. De ce fait, les arbres et arbustes ont été coupés et les souches broyées. Les résidus ont été valorisés en plaquettes pour les chaufferies bois.

Un pâturage mixte avec des chevaux camarguais et des vaches charolaises a suivi afin d'empêcher les ligneux de recoloniser cet espace et maintenir ces milieux ouverts.

L'entreprise Environnements forêts est intervenue en mars 2017, pour un montant total de 29 736,00 € TTC.

A group of five people are gathered in a field of tall grass. One person is kneeling on the ground, while others stand around them, some looking at a blue folder or map. They are all wearing backpacks, suggesting they are on an expedition or field study. In the background, there is a dense forest of tall evergreen trees under a cloudy sky. A large, semi-transparent green shape is overlaid on the left side of the image, containing the text.

5.

PARTENARIATS

ANTON TCHEKOV
Oncle Vania

« Quand je longe un bois que je viens de sauver où j'entends bruire une jeune forêt plantée de mes propres mains, j'ai le sentiment d'être un petit peu maître du climat... et si dans mille ans, l'homme est plus heureux, j'y serai peut-être pour quelque chose ! »

La gestion des espaces naturels et des forêts départementales se fait avec le concours de partenaires techniques et scientifiques en charge de conduire des actions de surveillance, de réaliser des suivis scientifiques et écologiques, de concevoir des outils pédagogiques, de réaliser des animations et journées de sensibilisation ou de conseiller le Département dans la gestion de ses propriétés naturelles. Fort de partenariats pérennes tant dans les domaines scientifiques, de gestion ou d'aménagement, le Département renouvelle chaque année, selon des programmes d'actions spécifiques, ses partenariats avec une dizaine de structures. Ce sont ces actions que nous vous dévoilons dans ce chapitre.



Fédération Interdépartementale des Chasseurs Île-de-France (FICIF)

En 2015, dans le cadre de sa stratégie départementale pour la biodiversité, le Département a développé un partenariat technique avec la FICIF en faveur de la restauration des corridors écologiques pour la grande faune.

En 2017 et 2018, la FICIF a collaboré avec le Département sur plusieurs missions, dont :

- La modélisation de la circulation de la grande faune via le logiciel Graphab, avec le Cabinet Arp Astrance et le LADYSS
- Le suivi des collisions liées à la faune sauvage et la recherche d'aménagements ayant pour but de réduire leur nombre
- La formation des agents d'exploitation des routes départementales, à reconnaissance de la faune sauvage afin d'améliorer le suivi des collisions routières
- La construction d'une base de données partagée sur les collisions
- Le suivi des passages à faune de la N104 en Vallée de Chauvry, via la mise en place de pièges photographiques, en partenariat avec la DIRIF
- L'organisation d'animations telles que la « Découverte de la faune sauvage du Vexin » et « Le brame du Cerf » dans le cadre des Sorties Nature (5 en 2017 et 4 en 2018).

L'expertise de la FICIF et la connaissance du territoire ont permis de formaliser des propositions d'aménagements permettant de réduire les risques de collisions sur les secteurs à forte fréquentation.

Ces aménagements sont multiples: panneaux de prévention, pose de glissières ou de clôtures... Ils ont été déployés fin 2018.



Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)

Une convention pluriannuelle de 5 ans a été signée en 2014. Les axes de travail sont l'amélioration des connaissances entomologiques, l'assistance technique dans le cadre de la gestion des ENS et la réalisation d'animations sur les insectes à destination du grand public.

En 2017 et 2018, le partenariat a permis de finaliser l'édition de l'atlas des papillons du Val d'Oise, ainsi que l'élaboration d'une stratégie scientifique sur les suivis scientifiques entomologiques des espèces patrimoniales (Odonates, Rhopalocères et Orthoptères) sur les ENS départementaux.

En parallèle, une journée technique à destination des gestionnaires d'espaces naturels a été organisée sur la thématique des insectes forestiers et leur prise en compte dans la gestion des forêts.

Enfin, l'OPIE a participé à l'information et la sensibilisation des Valdoisiens lors de rencontres (50 ans du Département, fête des ENS) et dans le cadre des trois Sorties Nature en 2017.



Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP)

Le CBNBP est un partenaire scientifique du Département depuis 2004. Ce partenariat a pour objectifs d'améliorer la connaissance floristique sur les E.N.S et d'appuyer le Département dans sa stratégie de conservation de la flore départementale et sa prise en compte dans la gestion des ENS.

En 2017 et 2018, le CBNBP a poursuivi la mise en œuvre des 19 plans de conservation et rédigé 7 nouveaux plans de conservation de plantes patrimoniales pour les espèces suivantes :

- *Trifolium ochroleucon*
- *Hypericum androsaemum*
- *Galium glaucum*
- *Seseli annuum*
- *Stipa gallica*
- *Carex flava*
- *Leontodon hyoseroides*

Le Département et le CBNBP ont organisé des journées techniques sur les ENS afin de sensibiliser les agents à une meilleure prise en compte des espèces végétales à responsabilité dans leurs actions de gestion et de suivis scientifiques.

Dans le cadre de la déclinaison du Schéma régional de Cohérences écologiques d'Ile-de-France (SRCE), le Département a missionné le CBNBP sur l'élaboration d'une trame verte et bleue basée sur une cartographie des végétations. En 2018, la méthode a pu être testée, déclinée au Val d'Oise et la trame des végétations calcicoles réalisée.

De plus, le CBNBP a réalisé l'inventaire de la flore et des habitats naturels sur les ENS du Bois des Garennes (à Mériel), des carrières de Saillancourt (à Sagy) et des marais et bois humides de la vallée du Sausseron (à Epiais-Rhus et Vallangoujard).

Enfin, il a participé à la rédaction des fiches descriptives sur les espèces exotiques envahissantes du département dans l'optique de publier un guide de gestion de ces espèces en partenariat avec le PNR Vexin français.



UniLaSalle

Le partenariat scientifique et technique avec l'UniLaSalle été signé fin 2013 pour une durée de 4 ans. Il a été prolongé d'un an en 2018. L'objectif est d'accompagner le Département dans la réalisation de travaux d'aménagement, d'opérations de gestion et d'études, la conception de panneaux pédagogiques et la réalisation d'animations autour de la géologie.

Ainsi en 2017 et 2018, l'UniLaSalle a accompagné le Département sur

- l'édition du guide à destination des enseignants sur l'ENS du site géologique d'Auvers-sur-Oise (rédaction de l'ouvrage et production des iconographies),
- l'assistance technique à la production d'iconographies sur le paléo-environnement de l'Auver-sien,

- la production d'un panneau d'information sur l'étage géologique du Cuisien pour équiper l'affleurement visible sur l'étang de Vallière,
- l'acquisition de données (MNT, infrarouge, photogrammétrie) sur la RNR du site géologique de Vigny - Longuesse en vue d'une valorisation pédagogique dans le cadre de la réalisation de nouveaux outils de médiation,
- la formation du garde technicien de la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse,
- la réalisation de 8 Sorties Nature en 2017, et 9 en 2018.

En parallèle, une étudiante d'UniLaSalle a réalisé un stage au Département sur la révision des équipements pédagogiques et la préfiguration d'un schéma d'accueil du public sur la RNR du site géologique de Vigny - Longuesse.



Association des Lépidoptéristes de France (ALF)

En 2011, le Département a signé une convention de partenariat avec l'Association des Lépidoptéristes de France (ALF), pour une période de trois ans, en vue de la mise en place du Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF), papillons de jour, sur le Val d'Oise. Cette convention a été renouvelée en 2014, pour une durée de quatre ans.

Cet inventaire est mené sur plusieurs sites couvrant les divers paysages du territoire (périurbain, forestier, rural, agricole...). Depuis le début de l'étude, 70 espèces ont été rencontrées (dont 20 déterminantes ZNIEFF et 6 protégées à l'échelle régionale), pour un total de 32 768 individus comptés. Afin que le Suivi Temporel des Rhopalocères de France en Val d'Oise puisse couvrir une période de 10 ans, il a été décidé de renouveler ce

partenariat pour une durée trois ans, lors de l'Assemblée départementale du 27 avril 2018. Ainsi 8 à 10 sites seront suivis et les données feront l'objet d'une valorisation spécifique. En 2017 et 2018, 4 nouvelles espèces ont été découvertes dont 2 patrimoniales : la Thècla du Chêne (*Neozephyrus quercus*) et la Thècla de l'Orme (*Satyrrium w-album*). Ce partenariat représente une dépense de 5 000 € TTC par an.

Office National des Forêts (ONF)

Le Val d'Oise abrite trois forêts domaniales : la forêt de Montmorency (1 970 ha), la forêt de l'Isle-Adam (1 547 ha), et la forêt de Carnelle (975 ha). Elles couvrent environ 4 500 ha. Ce sont des forêts faisant partie du domaine privé de l'État, dont la gestion est assurée par l'Office National des Forêts (ONF) en application du Code forestier.

En 2018, l'Assemblée départementale a approuvé la signature d'une convention cadre pluriannuelle avec l'Office National des Forêts (ONF) visant la mise en œuvre d'un programme de travaux d'aménagement et d'actions d'entretien sur les forêts domaniales au titre des années 2018 - 2021.

Elle vise à soutenir les grands projets répondant aux enjeux suivants :

- des forêts plus propres ;
- des forêts accueillantes : schéma d'accueil du public, amélioration des entrées de forêts, amélioration de la signalétique ;
- des forêts à valeur patrimoniale: mise en valeur du Château de la chasse, des étangs et restauration écologique des milieux naturels.

En 2018, des premières actions ont été conduites :

- Reprise du revêtement sur la route du Faîte de la forêt domaniale de Montmorency
- Restauration de l'alimentation en eau des zones tourbeuses de la Réserve Biologique dirigée de la Cailleuse en forêt de Montmorency
- Sécurisation et la mise en valeur de l'étang Godard en forêt de Montmorency
- Travaux de restauration (fauchages, mises en lumière, curages) de mares forestières en forêts de l'Isle-Adam et de Carnelle.
- Étude du potentiel d'accueil des chiroptères (espèces patrimoniales, fragiles, auxiliaires et indicatrices de la qualité de la gestion forestière en forêt de l'Isle-Adam)



4 500 ha
de forêts domaniales

Société française de Protection de la Nature (SNPN)

En 2015, le Département et la SNPN ont renouvelé leur partenariat pour une durée de 4 ans, dans le but de poursuivre les actions engagées pour la reconquête des zones humides d'Île-de-France.

En 2017, ce partenariat a notamment permis :

- l'organisation d'une journée de sensibilisation autour de l'inventaire des mares à destination des associations locales et du grand public ;
- l'organisation avec le CAUE du Val d'Oise d'une journée technique à destination des élus pour accompagner les collectivités dans l'aménagement, la restauration et la création de mares ;
- l'animation de l'inventaire des mares d'Île-de-France, programme de sciences participatives (journée de formation, animation des bénévoles) ;
- l'organisation une animation « Grand public » dans le cadre de la Fête des mares ;
- l'organisation d'un séminaire « À vos mares - Nourrir la réflexion pour engager l'action », le 9 avril 2018 à Paris avec le CAUE et la Région Île-de-France.

En parallèle, la SNPN et le Département ont encadré un stage de recherche visant à définir une méthodologie d'analyse spatiale permettant d'étudier la connectivité entre les réseaux de mares et de prioriser les actions de conservation, restauration à mettre en place pour leur reconnexion.

Cette méthodologie dans un premier temps conçue à l'échelle régionale a pu être testée sur l'ENS de la Butte de Marines.



Parc naturel régional du Vexin français

Le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français accompagne depuis 2004 le Département dans la gestion écologique des ENS sur son territoire.



À ce titre, le PNR intervient sur une douzaine de sites. Ses missions touchent différents domaines : la mise en place et le suivi du pâturage, la réalisation de suivis écologiques (inventaires faune-flore, suivis photographiques...), la réalisation d'animations grand public, la participation à des journées techniques, l'organisation de chantiers avec les écoles et le suivi de certains travaux.

À titre d'exemple, pour 2017 et 2018, ces missions ont inclus :

- la gestion du pâturage sur les ENS du bois de Morval, du bois du Moulin de Noisement, de l'étang de Vallière, de la forêt de la Tour du Lay, sur la réserve naturelle régionale (RNR) du site géologique de Vigny-Longuesse et le marais de Frocourt ;
- l'inventaire des Chiroptères sur l'ENS des buttes d'Arthies,
- l'accompagnement des classes de l'école primaire et du collège de Bray-et-Lû dans la découverte

du Marais de Frocourt et de sa biodiversité et l'organisation d'une journée de découverte pour les habitants des 3 communes (propriétaires),

- l'accompagnement d'une classe du collège de Marines dans la découverte des amphibiens et des dispositifs de protection (type crapaudrôme) lors des migrations prénuptiales sur l'année scolaire 2018/2019,
- la réalisation d'une randonnée géologique de site à site entre la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse et les carrières de Saillancourt,
- la conception d'un circuit découverte du bois de Morval à destination des scolaires avec le Musée départemental d'archéologie du Val d'Oise,
- la rédaction d'un guide méthodologique sur les espèces floristiques exotiques envahissantes en partenariat avec le CBNBP.



6.

VALORISATION DES SITES AUPRÈS DU PUBLIC

ROBERT HAINARD
Images du Jura sauvage

« Toute ma vie je me suis fait du souci pour la nature. Dans l'immédiat j'avais peut-être raison, à long terme j'ai sûrement tort. Nous avons plus besoin de la nature qu'elle n'a besoin de nous. Peut-être pouvons-nous lui infliger des dégâts irréparables comme exterminer quelques-unes de ces espèces sur la genèse desquelles nous n'avons que des hypothèses bien peu satisfaisantes. Dans la durée, elle aura le dernier mot ou plutôt celui qui ne sera jamais le dernier. Elle est le grand Tout qui étale, amortit les secousses que nous pouvons causer. »

Les espaces naturels départementaux sont ouverts au public en fonction de leur sensibilité écologique. L'objectif est de permettre au grand public de découvrir la nature et d'être sensibilisé aux enjeux liés à sa conservation. Dans cette optique, le Département suit la fréquentation des sites les plus attractifs, organise des sorties à destination des scolaires et mène une politique d'éducation à l'environnement volontariste. Ce chapitre vous propose de revenir sur les animations qui ont marqué les années 2017-2018 et d'en faire le bilan.



DES SITES PRISES PAR LE PUBLIC

“ Les Sorties nature remportent un vif succès :
97,1% des répondants sont satisfaits du contenu et de la qualité des animations.
95,6% apprécient la durée de l'animation.
96,8% jugent le discours adapté.

Les Sorties nature sont l'occasion de renforcer la fréquentation, l'attractivité et les activités pédagogiques sur les sites départementaux. Chaque année, de mars à octobre, plus d'une centaine d'animations sont proposées aux particuliers sur différentes thématiques : géologie, faune, flore afin de leur faire découvrir la richesse du département du Val d'Oise.



SORTIES NATURE EN VAL D'OISE

En 2017, 1 743 personnes ont participé à 130 animations sur les sites départementaux, 2 015 personnes en 2018 avec 141 animations. Cette même année, 14 de ces animations ont été spécifiquement développées à destination de publics en situation de handicap physique ou mental : personnes à mobilité réduite, malvoyantes, souffrant d'un handicap mental ou nécessitant des traducteurs en langue des signes.

Chaque année, pas moins de 30 structures d'éducation à l'environnement, partenaires techniques et scientifiques guident les Valdoisiens dans la découverte des milieux naturels, de leur fonctionnement et de leur gestion.

En 2017, le programme représente une dépense réalisée de 38 860,46 € TTC, et 48 008,65 € TTC en 2018 (coût des animations).



L'accueil des scolaires sur la RNR du site géologique de Vigny-Longuesse

En 2017, la fréquentation de la Réserve naturelle régionale du site géologique de Vigny-Longuesse a connu un déclin très important.

En effet, le site accueillait 5 631 élèves en 2016 (dont 4 059 collégiens), contre 1 415 en 2017 (dont 323 collégiens). Il est possible de faire le lien entre cette chute et la mise en œuvre de la

nouvelle réforme des programmes dans les collèges à la rentrée 2016-2017.

En 2018, 1649 personnes ont visité le site dont 468 collégiens et 725 lycéens.



Une randonnée autour des sites géologiques

Dans le cadre de ses « Rendez-vous du Vexin français », le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français a organisé le 18 juin 2017 une randonnée de 7 km autour de trois espaces naturels sensibles départementaux.

Au départ de la Réserve naturelle régionale de Vigny-Longuesse, une dizaine de participants ont pu découvrir aussi bien le patrimoine géologique que naturel du site grâce aux interventions de Florie

Swoszowski ainsi que Lise Bréant du PNR, Marie Vavasseur, guide Pays d'Art et d'histoire du Vexin français et Léa Branet, Stagiaire géologue au Département et étudiante à Unilassalle Beauvais.

Une halte sur l'ENS du marais de l'Aubette de Meulan à Sagy fut l'occasion d'évoquer les caractéristiques et la gestion de cette zone humide. La randonnée s'est poursuivie jusqu'aux anciennes

carrières de Saillancourt, deuxième lieu d'extraction de roches de la journée. La traversée de Sagy a permis de présenter les matériaux de construction issus de ces deux anciennes carrières ainsi que les méthodes de travail de la pierre des carriers.

Classe d'eau sur les changements climatiques et les milieux naturels pour les élus

Le 29 mars 2018, l'ENS du marais de l'Aubette de Meulan a accueilli la première journée du cycle de formation à destination des élus sur la ressource en eau. Organisées par le Parc naturel régional du Vexin français en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, quatre journées de formation ont été programmées de mars à juin.

Le thème de la première journée a porté sur les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau et la gestion des zones humides. Une quinzaine d'élus étaient présents. À cette occasion, le Département est intervenu pour présenter l'ENS ainsi que la gestion du site.



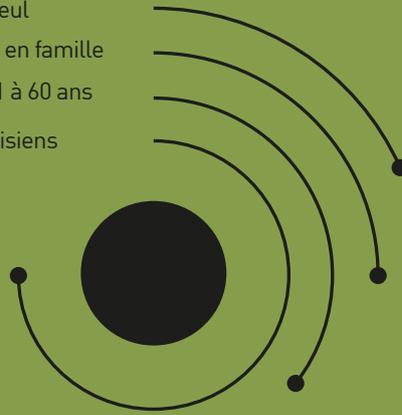
Qui sont les participants aux Sorties nature ?

28 % viennent seul

47,6 % viennent en famille

64,3 % ont de 41 à 60 ans

70 % sont Valdoisiens



- 1 743 visiteurs sur 130 animations sur les sites départementaux en 2 017
- 2 015 visiteurs sur 141 animations en 2 018
- 14 animations adaptées aux personnes en situation de handicap
- + 50 % des participants ont découvert le programme par le site web dédié et 33 % par la brochure
- À 91,9 %, le critère principal de sélection des animations est son thème, avant la date et le lieu

Questionnaire de satisfaction administré auprès de 191 personnes en 2018



7.

ANALYSE PAR SITE NATUREL

ALDO LEOPOLD
Almanach d'un comté des
sables

« Un siècle a passé depuis que Darwin nous livra les premières lueurs sur l'origine des espèces. Nous savons à présent ce qu'ignorait avant nous toute la caravane des générations : que l'homme n'est qu'un compagnon voyageur des autres espèces dans l'odyssée de l'évolution. »

Les espaces naturels départementaux font l'objet d'aménagements tout au long de l'année ayant pour objectif de favoriser la biodiversité et l'accueil du public. La majorité des actions concerne l'entretien des sites et leur gestion écologique (fauchage, pâturage, élagages...). Elles sont définies en application des orientations prévues par les plans de gestion et en cohérence avec les objectifs généraux du Département. Ces actions font intervenir non seulement des entreprises, mais aussi des associations d'insertion du Val d'Oise. Cette dernière partie vous permet de retrouver un récapitulatif de l'ensemble des actions menées pour chaque espace naturel sensible et pour chaque forêt, ainsi que des Sorties nature qui y ont eu lieu.



Le département assure un entretien régulier des sites

LES ENS GÉOLOGIQUES

RNR du site géologique de Vigny-Longuesse

Ce site géologique remarquable, propriété départementale depuis 2003, est aujourd'hui classé en Réserve naturelle régionale (RNR).

La carrière abrite un patrimoine géologique exceptionnel, ainsi que des milieux naturels pionniers, riches d'une flore rare. Aménagé pour les visites pédagogiques, notamment pour les scolaires, ce site est partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Hormis les scolaires, ce site a accueilli 172 personnes lors de 5 Sorties Nature, effectuées sur la période de mars à octobre 2017 et 101 personnes lors des 7 animations proposées en 2018.

Les thématiques sont adaptées aux caractéristiques du site et se concentrent autour de la géologie. Des variations ont néanmoins été proposées telles que l'immersion à l'époque des dinosaures, les visites adaptées aux personnes à mobilité réduite ou plus étonnante encore, une visite nocturne !

La réserve Naturelle Régionale de Vigny-Longuesse a fait l'objet en 2017 de travaux d'entretien : fauchage, nettoyage et ramassage des déchets au niveau du parking et du verger et la mise au gabarit des chemins effectués par « Vie Vert ». La taille de jeunes fruitiers a été réalisée par « Sous les arbres » et des travaux

d'évacuation et traitement des déchets végétaux, réalisés par « Vert compost ».

En 2018, plusieurs sociétés sont également intervenues à la demande du Département : la société Gink'oop sur les toilettes sèches, Plaine environnement pour l'éco-pâturage, Vert compost pour la mise à disposition d'une benne pour l'enlèvement et le traitement des déchets végétaux, et enfin, Monsieur Jean-Marc Gumiaux pour la taille des jeunes fruitiers.

À noter, la découverte de l'Ophrys mouche au pied des affleurements.

Site géologique de l'Auversien

Située au sein d'une ravine boisée du plateau d'Hérouville, au-dessus d'Auvers-sur-Oise, l'ancienne carrière présente un substrat géologique de grand intérêt, les fameux sables d'Auvers (formant le stratotype historique de l'Auversien).

En 2017, des dispositifs de protection des coupes géologiques ont été réalisés par « In Situ » et « Environnement Forêts ». Ces dispositifs ont été complétés par des illustrations imprimées sur bâches de 2 m x 3 m présentant les paléo-environnements. Les illustrations ont été réalisées par l'artiste Mazan. Elles offrent aux visiteurs une meilleure représentation de l'environnement et du climat de cette époque.

Les chemins ont également été débroussaillés, les plantations entretenues, les déchets ramassés avec le concours de l'association Vie Vert en 2017 et 2018. De plus, des travaux de sécurisation des chemins, ont aussi été réalisés par Lachaux Paysage. Enfin, la pose de nouvelles barrières a été réalisée par Environnement Forêt.

Enfin, l'offre pédagogique s'étoffe d'année en année. Ainsi, 77 curieux ont participé à 5 animations proposées en 2017, et 74 pour seulement 4 animations en 2018 !



Principalement orientées autour de la géologie, les animations ont eu pour sujet « A la découverte des fossiles », « Initiation à la géologie » mais aussi « Balade nocturne à l'écoute des chouettes ».

Le site géologique du Guépelle

Le site géologique du Guépelle est un Espace Naturel Sensible d'environ 20 ha situé sur la commune de Saint-Witz. Ce site est le seul dans le Bassin Parisien permettant d'observer la succession quasi-complète des niveaux du Bartonien (-37 à -40 millions d'années) et leur grande richesse en fossiles.

Le Département a confié au bureau d'études Ecosphère et à In Situ la rédaction du plan de gestion définissant la programmation des travaux et des opérations de gestion pour la période 2017-2028.

Le site est délimité par des clôtures et des grillages installés par la société « les Jardins de Valeuse » (2017), dans la continuité des parcelles clôturées en 2016.

En 2017, la mise en place des coupes géologiques a nécessité la recherche et la localisation des sous-étages du Bartonien et la recherche du contact avec le Lutétien en partenariat avec l'Association pour l'Étude et la Sauvegarde des Sites Fossifères et Géologiques (AESSFG). L'entreprise SAS DACUNHA et fils a permis de les mettre à jour. Elle a également réalisé la reprise de la voie d'accès au fond du site et l'export des déblais.

En 2018, l'entreprise Environnement TP a réalisé les dispositifs de protection et de mise en valeur du patrimoine géologique composés :

- de fenêtres d'observation complétées de plateformes d'accès, de bacs à échantillons,
- d'un belvédère d'observation du front de taille,
- d'une palissade d'observation ornithologique et d'un observatoire de lecture du paysage.

Ces aménagements pédagogiques servent à protéger les coupes. Ils permettront au grand public et aux scolaires de profiter pleinement du patrimoine géologique et paysager du site dans les prochaines années.

En parallèle, le réaménagement de l'entrée et du parking a mobilisé plusieurs entreprises : Viola Thomassen sur une étude paysagère, l'entreprise Eiffage pour la mise en place de l'enrobé et de grave sur les cheminements, l'entreprise Pinson pour le débroussaillage et la fauche de la végétation, Lanoë et les Pépinières Crété sur la plantation d'arbres et d'arbustes, et Environnement Forêts pour l'installation des tables de pique-nique.

Enfin la gestion des espèces invasives a été assurée par l'association d'insertion Plaine de vie (coupe, arrachage et exportation des plantes de Renouée du Japon, Buddleias et Sainfoin d'Espagne). Plaine de vie a également effectué la fauche au niveau des haies, tandis que les actions de débroussaillage sur les autres secteurs du site ont été réalisées par Lachaux Paysage.



LES ENS EN MILIEUX HUMIDES

Marais de Boissy-Montgeroult

Ce marais en aval de la vallée de la Viosne, en limite de l'agglomération de Cergy-Pontoise, est aujourd'hui en partie public et ouvert aux visiteurs, y compris aux personnes à mobilité réduite. Il abrite une grande variété de milieux humides, ouverts ou boisés. De par sa caractéristique propre, le marais de Boissy-Mongeroult est particulièrement adapté à une pédagogie naturaliste autour de l'eau. Les animations proposées en témoignent : « Plif, plaf, plouf », « Découverte des mares ensoleillées », « Les insectes nocturnes du marais ». Ainsi en 2017, 81 personnes ont participé à 4 animations et 22 personnes en 2018 pour 2 animations en juillet.

En 2017, afin de conserver son accessibilité, l'ENS a fait l'objet de travaux de restauration du chemin d'accès à l'étang et de ramassage des déchets par l'entreprise « Petitdidier et fils ». Le Département a également programmé la sécurisation du site (Lachaux paysages), le débroussaillage, soufflage des feuilles sur les chemins, le débitage d'arbres et l'arrachage d'espèces invasives, (Vie Vert). Le verger a quant à été fauché par Pinson paysages.

En 2018, les jeunes fruitiers ont été taillés par Jean-Marc GUMIAUX. Une étude de réaménagement de l'étang des aulnes sur la commune de Montgeroult a été confiée aux bureaux d'études SINBIO ET O.G.E.



Marais de Frocourt

Dans le lit majeur de l'Epte, aux confins occidentaux du Val d'Oise, le marais de Frocourt fait l'objet d'une gestion par pâturage extensif. D'une superficie d'environ 60 ha, il abrite des milieux humides remarquables, et plusieurs espèces végétales et animales protégées. C'est pourquoi il a fait l'objet de nombreux travaux de gestion en 2017 et 2018.

Les opérations de fauche des chemins, bûcheronnage, réparation de clôtures, débroussaillage et mise au gabarit de chemin ont été effectuées par Vie Vert. La réouverture de milieux humides par bûcheronnage, a été réalisée par Environnement Forêts. Environnement et Forêts est aussi intervenue sur le terrassement d'un merton et la mise en place d'un seuil afin de limiter les pertes d'eau du marais. En parallèle, la mise en

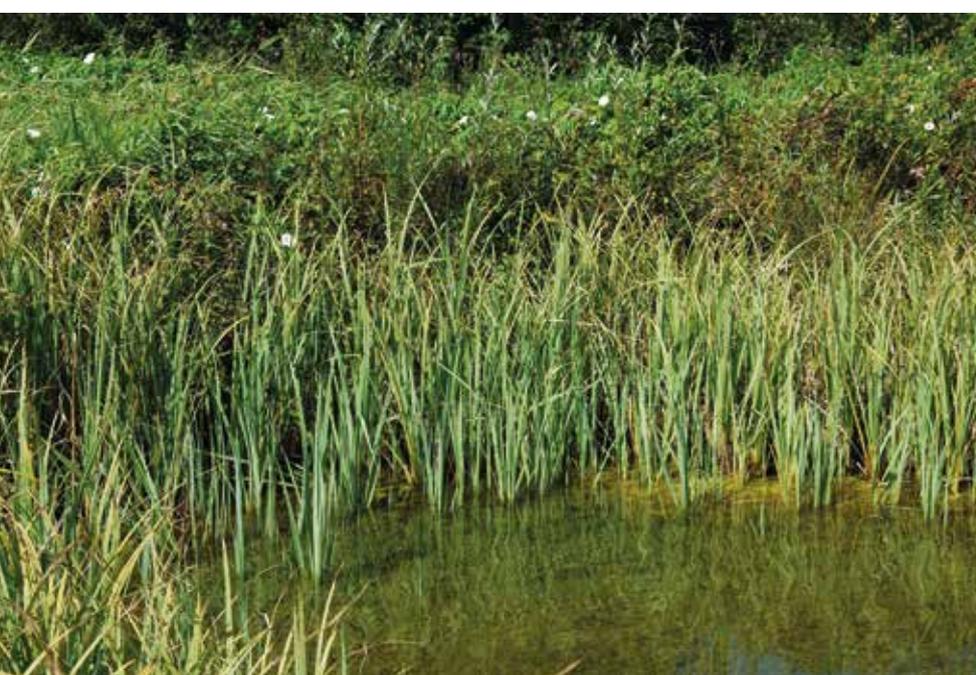
place d'un réseau de piézomètres a été réalisée par AH2D afin d'étudier l'impact du seuil sur 2 années.

Enfin, travaux d'empierrement du couloir d'accès à la seconde prairie ont été réalisés par les entreprises LESPAGNOL TP et DACUNHA.

Malgré un accès limité, le site a accueilli 12 personnes lors de 2 animations en 2017, effectuées sur les mois de juillet et août, notamment sur « Fleurs, fruits, graines et bouquets » et « Curiosités botaniques entre deux Vexin ».

En 2017, un cycle d'animations pédagogiques sur le marais a été piloté par le PNR du Vexin français auprès des classes de scolaires de la commune de Bray-et-Lû. Une journée au Marais a aussi été organisée en mai pendant la fête de la Nature pour inviter les habitants à venir découvrir ce lieu de nature, à proximité et pourtant méconnu.

En 2018, les 2 animations proposées ont rencontré plus de succès, avec la présence de 27 personnes pour les thématiques « Les enfants du marais » et « Voyage des plantes et collections de graines ».



Étang de Vallière

Connu par les photographes et amateurs de pêche pour son étang, cet ENS a pris un nouveau tournant. Un front de taille géologique d'intérêt majeur a fait l'objet d'une toute première valorisation. Afin de proposer une lecture de la coupe géologique du Cuisien (entre -50 et -48 millions d'années) présente sur le site, des travaux de fauche autour de l'étang et de dégagement du front de taille, ont été demandés à l'entreprise Pinson paysages en 2017. L'année suivante, un reprofilage du front de taille a été assuré par la Sas Dacunha Et Fils. Enfin en 2018, un pupitre géologique et un bac à roches ont été installés avec le concours d'UniLaSalle.

Suite aux études réalisées en 2016 (flore, amphibiens, oiseaux, orthoptères), de nombreux travaux ont été réalisés pour permettre la restauration des milieux naturels et une meilleure prise en compte des espèces patrimoniales.

En 2017, le comblement des fuites sur le rû de la couleuvre, a été assuré par la Sas Dacunha Et Fils.

La fourniture et la pose d'un ponton de pêche, accessible aux personnes à mobilité réduite a été conçu par Environnement TP.

Le Ponton de pêche a été inauguré en 2018 en présence des Maires des communes, du président du PNR du Vexin français et des Vices Présidents du Département en charge de l'environnement et du handicap.

Le site a accueilli 55 personnes lors de 4 animations, effectuées sur la période de mars à juillet 2017, notamment sur « Photographier le paysage en fin de journée », « La vie secrète de l'étang » (pour malentendant et LSF) et « Petite faune de l'eau et de la prairie ».

En 2018, 79 personnes se sont réparties sur 5 animations nature, telles que « Découverte nocturne des insectes », « Photographier les paysages » et « A la découverte des libellules ».

À noter la découverte d'Agrions délicats (*coenagrion tenellum*), petite demoiselle de couleur rouge, connue seulement sur 5 localités dans le Val d'Oise.



La création de 6 mares et le reprofilage d'une partie des berges de l'étang ont été réalisés par l'entreprise « Dacunha et fils », ainsi que de la fauche avec exportation dans la roselière. En complément, Vie Vert a réalisée l'entretien par fauches des chemins et de certains secteurs : marais, îlots...

Enfin, la restauration du coteau calcicole a été réalisée par pâturage caprin avec le concours de l'entreprise « Lanoë », tandis que la réouverture du marais aval a été réalisée par « Environnement et Forêts ». En 2018, l'entretien du coteau calcicole a été réalisé par pâturage ovin avec le concours de l'entreprise Plaine Environnement.

En 2018, un inventaire des populations des mollusques spécialistes des zones humides du genre *Vertigo* sp. a été commandé sur plusieurs ENS départementaux dont l'étang de Vallière. Les résultats sont présentés page 28.

Marais du Rabuais

Situé au nord du Vexin français, sur le bassin versant du Sausseron, et en partie dans le département voisin de l'Oise, ce marais intercommunal de 40 ha fut un fleuron de la biodiversité régionale, aujourd'hui mis à mal par l'assèchement des nappes phréatiques.

En 2017, le Marais du Rabuais a fait l'objet de travaux d'entretien : débroussaillage de chemins, arrachage d'espèces invasives et petit bucheronnage, effectué par l'association Vie Vert.

Dans la continuité, l'année 2018 fut consacrée à la fauche de chemins, la gestion d'espèces invasives et la coupe de ligneux, également réalisés par Vie Vert.

En 2017, les animations « Face à face avec le dytique bordé » et « Découverte des oiseaux » ont recueilli la participation d'une dizaine de personnes.

Marais de Baillon

En aval de la vallée de la Thève, à proximité de Royaumont, le Marais de Baillon, présente une grande variété de milieux humides : des formations boisées (saulaie, aulnaie), des milieux aquatiques (mare et rivière), une mégaphorbiaie, une végétation amphibie... Le Département a choisi en 2018 de les valoriser au travers d'un film aérien tourné par la société AquilaeDrone. Ce clip vidéo est visible sur youtube et le site du Département : <http://www.valdoise.fr/908-marais-de-baillon.htm>

Pour continuer à faire découvrir ses richesses au public, des animations «nature» y sont régulièrement organisées par le Département et l'association Sauvegarde Asnières-Baillon. Ainsi, 117 personnes ont pu écouter la Chouette hulotte, entendre le brame du cerf ou en apprendre davantage sur l'identification des plumes d'oiseaux au travers des Sorties nature.

Comme évoqué en page 36, le marais de Baillon a fait l'objet de travaux de reprofilage des berges de la pièce d'eau principale et la création d'un réseau de mares. En complément a été réalisé l'entretien habituel du site, comprenant la fauche des chemins, l'arrachage de renouées du japon, le ramassage de déchets, réalisés par l'association Plaine de Vie.

À noter, la découverte de la Laîche jaune (*Carex flava*) par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). Il s'agit de l'unique station connue dans le Val d'Oise. Cette espèce fait l'objet de la rédaction d'un plan de Conservation départemental.



Île fleurie

Cette pointe nord de l'île des impressionnistes, appelée aussi Ile fleurie, est située en plein milieu de la Seine, à Bezons. Inaccessible ou presque, très sauvage, mais à quelques minutes de la Défense, elle est un écrin à l'écart de l'anthropisation.

Difficilement accessible, le Département a choisi de la faire découvrir lors de 3 Sorties nature en 2017. Ce sont 21 chanceux qui ont ainsi pu participer à des animations naturalistes sur les thématiques : « Saison des amours », « À la découverte des oiseaux » et

« Une après-midi à la Robinson Crussoé ».

En 2018, l'Île Fleurie a été fermée pour permettre à l'entreprise SNCF réseau de réaliser les travaux (doublement du pont) nécessaires au prolongement de la ligne E du RER dans le cadre du projet Eole.

Marais de l'Aubette de Meulan

Les marais de l'Aubette de Meulan se situent sur trois communes : Longuesse, Sagy et Condécourt, le long de l'Aubette de Meulan. Ce site abrite de nombreuses formations végétales caractéristiques des zones humides (roselières, prairies, formations herbacées de marais) malheureusement dans un état dégradé, et des peupleraies. Ces milieux sont en mélange

avec une aulnaie tourbeuse inondable en bon état de conservation.

Suite au basculement du site d'espace naturel sensible local à départemental fin 2017 (voir page 18), des travaux d'entretien ont été menés en 2018. En effet, un premier chantier a permis le débroussaillage et la fauche d'un chemin piéton, effectués par l'entreprise Les Jardins de Valeuse.

Suite à la coupe par la commune de Sagy, voici quelques années, d'une petite partie d'une peupleraie, une roselière s'est exprimée. Au fil du temps, ce milieu a été progressivement gagné par les ligneux. En 2018, le Département a mandaté Vie Vert pour couper les ligneux, reculer les lisières et exporter l'ensemble des rémanents de coupe.

Marais du Moulin neuf

Pour l'année 2017, le marais du Moulin Neuf a fait l'objet de travaux d'entretien : arrachage des espèces invasives et envahissantes (Renouée du Japon, Seringat, Symphorine), réouverture des marges des roselières, coupe de baliveaux autour de l'ancien bras de décharge et réhabilitation d'un chemin piéton, effectués par l'entreprise Les Jardins de Valeuse.

Des travaux de restauration, création de mares et fauche d'une partie de la roselière (avec exportation), ont également été réalisés par Dachuna et fils. L'année suivante, des travaux d'arrachage avec exportation, de remise de terre et de mise en place d'un géotextile sur la zone de renouée du Japon à l'entrée du site, ont été entrepris par la société Les Jardins de Valeuse. Cette même entreprise a fauché le chemin piéton et restauré des passerelles suite à du vandalisme.

En plus de la gestion courante, la société Plaine de Vie a assuré en 2017 et 2018 l'entretien du crapauduc. La sécurisation du cheminement a été réalisée par Lachaux Paysage.

L'accueil du public est modeste sur ce site. Une animation a eu lieu en juin 2017 avec 5 présents sur le thème « Balade au fil de l'eau ». L'unique animation du 6 juin 2018 a, quant à elle, réuni 13 personnes autour d'une « rencontre des p'tites bêtes des mares ».

À noter, la redécouverte de l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), pas revue depuis 2006.



LES ENS BOISÉS

Bois du Chesnay

Le bois Curé, en partie nord de l'ENS du bois du Chesnay, est situé sur la commune de Vétheuil. Il couvre une surface, propriété départementale, d'une vingtaine d'hectares. Original par la diversité de ses

habitats (Hêtraie, Chênaie et Pelouses calcicoles), il offre, le long des cheminements, des panoramas remarquables sur les boucles et les coteaux de la Seine, ainsi que les buttes du Vexin. Ces points de vue

sont aussi propices à l'observation des rapaces.

Sur la période 2017-2018, le bois du Chesnay a fait l'objet de plusieurs travaux sylvicoles effectués par l'entreprise LA NOE. En parallèle, une coupe de robiniers a été réalisée par la société AZEMI.

En 2018, le Département a fait retirer une cabane en ruine au cœur de l'ENS par la société Pinchon Paysage. L'entreprise Environnement TP a, quant à elle, posé des panneaux réglementaires à chaque entrée de site (feux en forêt interdits / usage des véhicules à moteur interdit).

Enfin, le site a accueilli 23 personnes lors de 2 animations en mars et octobre : « Trail dans le Vexin » et « Des abeilles et des plantes ». En 2018, 3 animations ont été proposées, réunissant 33 personnes de mi-avril à fin juin. Les thématiques ont cette fois été « Balade à VTT au cœur de la «petite Suisse» », « La marche des petites bêtes » et « Une feuille après l'autre, atelier herbier ».



Bois des Garennes

Ce bois d'une vingtaine d'hectares, situé sur la commune de Mériel, au sein d'un massif privé, présente des milieux de landes originiaux, sur sables blancs, avec des blocs de grès rappelant le massif de Fontainebleau. En 2018, une barrière forestière ainsi que 2 panneaux d'accueil ont été posés par l'entreprise Environnement Forêts aux entrées de site.

Afin d'améliorer l'accueil du public, une coupe de sécurisation des allées forestières (travaux d'élagage et d'abattage) a également été programmée par le Département et réalisée par la société Lachaux paysages.

Enfin, un inventaire de la flore et des végétations a été conduit par le CBNBP (voir page 30).



Buttes de Marines

La Butte du Caillouet, située sur les hauteurs de Marines, à environ 200 m d'altitude, compose l'une des buttes-témoins¹ du Vexin français. Elle est dominée par les châtaigniers, dont certains sont de taille et de forme remarquables et ponctuée par un réseau de mares forestières, témoin de l'ancienne extraction de meulières. L'association Vie Vert est intervenue sur le sentier des châtaigniers en 2017 et 2018. Elle a réalisé les opérations de gestion tels que la coupes d'arbres au sol, le ramassage de déchets diffus et le débroussaillage du chemin. L'association Vie Vert a aussi participé à l'installation d'un crapaudrome en 2018 (Cf. page 15).

Le Département a également réalisé les travaux suivants :

- La taille d'arbres fruitiers, par l'entreprise Sous les arbres (2017)
- Le bornage de six parcelles par le cabinet géomètre Fauchère (2017)

- La pause de panneaux de signalétique d'intérêt local par l'entreprise P2S (2017)
- L'enlèvement de dépôts sauvages et le nettoyage des parcelles acquises par Dachuna et fils (2018)
- Des travaux d'entretien et remplacement du mobilier par Environnement Forêts (2018)
- L'entretien du chemin des grandes mares (reprofilage hydraulique, apport de grave...) par la société Petididier et fils.
- La fauche du verger et de la prairie par l'entreprise Pinson paysage (2018).

Cette gestion a permis la réalisation de 4 animations en 2017 (60 personnes accueillies) et 6 animations en 2018 (85 personnes accueillies). Les thèmes proposés ont notamment été « Voyageons avec les plantes », « Sur la piste des arbres », « Quand la nature s'éveille : rando nature au crépuscule », « Le toit du Vexin, avec un âne ».



Bois du moulin de Noisement

Ce site de 17 ha, à Chars, présente la particularité de contenir une variété de milieux naturels, allant des zones de marais boisés, très humides, en bord de Viosne, aux secteurs de coteaux calcaires, en rebord de plateau.

En 2017, 5 animations ont été organisées notamment autour des plantes : « Découverte des plantes sauvages », « Cueillettes, recettes et dinette » et « Ces plantes que l'on tresse ». Elles ont permis d'accueillir 58 personnes. En 2018, 5 animations ont accueilli 63 personnes autour des thématiques proposées : « Grenouilles, crapauds et autres tritons », « Avec des plantes sauvages, préparons la fête des mères » et « Que manges-tu dans ton bec ? ».

À noter, la découverte d'une nouvelle espèce exotique envahissante pour le Val d'Oise : la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*). Un protocole de suivi et de contrôle à été mis en place.

Pour garantir l'accessibilité du site, le Département y consacre une gestion minutieuse :

- Débroussaillage des chemins, soufflage des feuilles et lutte contre les espèces invasives réalisés par Vie Vert en 2017 et 2018
- Abattage et élagage d'arbres dangereux et dégagement d'arbres au sol par l'entreprise Lachaux Paysage en 2017 et 2018

- Création de marches au niveau de la passerelle surplombant la Viosne réalisées par entreprise Environnement Forêt en 2017
- Entretien des pelouses calcicoles par pâturage d'un troupeau d'une vingtaine de moutons mis à disposition par l'entreprise Lanoë en 2017 et Plaine Environnement en 2018
- Restauration d'une portion du GR®1 sur Brignancourt réalisée par l'entreprise Dacunha et fils en 2018.



Butte-témoin : terme géomorphologique qui désigne une strate géologique résistante, isolée par l'érosion des sédiments l'entourant

Le département
crée des
aménagement
pour le public

LES FORÊTS DÉPARTEMENTALES

Île des Aubins

Cette île d'origine artificielle, située à Bruyères-sur-Oise, est un site idéal pour la promenade de proximité, la détente ou la pêche. Elle est située le long d'un axe migratoire important pour les oiseaux.

L'analyse de l'éco-compteur a permis de comptabiliser environ 6 040 visiteurs en 2017 et 6 172 visiteurs en 2018. Les travaux de raccordement de la RD922 au port de Bruyères-sur-Oise ont impacté l'accessibilité au site en 2017 et 2018, aucune Sortie nature n'a donc été programmée sur cette période.

Réalisé par l'association d'insertion Plaine de Vie, l'entretien annuel a

consisté à réaliser les interventions suivantes :

- Fauchage des allées, du verger, de l'aire de pique-nique et des prairies
- Petits travaux d'élagage et d'abatage
- Entretien et réparation du mobilier et des escaliers
- Ramassage des déchets diffus
- Taille des haies et du verger

L'entreprise Lachaux Paysages a assuré la sécurité du public en menant les opérations d'élagages et d'abatages de bois morts et déperissants. À ce titre, un alignement de saules têtards a été créé en bordure d'allée forestière, constituant désormais un

attrait paysager supplémentaire.

Dans la continuité des travaux réalisés les années passées, le maintien des milieux ouverts par broyage mécanique s'est poursuivi en 2017 et 2018.

Grâce au dispositif régional de lutte contre les déchets, le Département a pu financer la mise en place de blocs anti-intrusion (blocs de calcaire pesant plusieurs centaines de kilos) aux abords de l'un des parkings permettant l'accès au site.

Les travaux d'aménagement ont été complétés par la mise en place de 5 bancs rustiques en bois à destination des usagers.

Bois de Morval

Au cœur du Vexin français, ce bois départemental de 61 ha, à la topographie variée, surprend par ses richesses naturelles et historiques : coteaux, orchidées, reliefs variés et allée couverte classée monument historique.

C'est un site très fréquenté. L'analyse de l'éco-compteur révèle en effet 16 800 visiteurs en 2017 et 17 200 en 2018. Dans le cadre des Sorties nature 2017, le Département a organisé 11 animations qui ont rassemblé 133 participants. En 2018, 163 personnes ont pu bénéficier des 10 Sorties Nature programmées d'avril à octobre.

Durant ces 2 années, les pelouses calcicoles ont bénéficié d'actions ciblées de pâturage (ovin et caprin) menées du printemps à l'automne.

En complément du pâturage, diverses actions d'entretien ont été réalisées :

- Travaux d'élagage et d'abatage pour la sécurisation et la mise au gabarit des chemins
- Fauchage mécanisée des zones d'accueil et des allées forestières
- Taille des arbres fruitiers
- Nettoyage des chemins
- Ramassage des déchets

En 2017, le Département a engagé des travaux sur la mare forestière afin de sécuriser ses abords, limiter

le piétinement et guider le public sur le ponton d'observation. À cet effet, une clôture rustique en bois (chêne) a été posée sur la berge sur environ 60 mètres linéaires. L'entreprise Environnement TP a aussi réalisé le marquage du parcellaire forestier à l'aide de pochoirs et de peinture.

Enfin, lors des journées techniques dédiées à la gestion de la flore patrimoniale, le CBNBP a pu redécouvrir la Luzerne à fruits en faux (*Medicago sativa subsp falcata* (L. Arcang)). Cette espèce n'avait pas été revue sur ce site depuis 20 ans.



Tour du Lay

Au nord-est du Vexin français, ce bois départemental de plus de 140 ha, s'inscrit dans un grand massif forestier, très riche en faune et en flore.

L'entretien des milieux naturels s'est concentré sur la pelouse calcicole présente au sein du massif forestier. Pour la conservation de ces habitats remarquables, d'importants travaux de débroussaillage mécanique se sont déroulés ces 2 dernières années. Le pâturage caprin (troupeau de 10 chèvres) s'est également poursuivi en 2017. Le retour de ces pratiques anciennes d'entretien et de restauration des pelouses sèches est venu compléter les actions de débroussaillage.

Afin de permettre l'accueil du public dans les meilleures conditions, des actions d'entretien ont été réalisées :

- Travaux d'élagage et d'abattage pour la sécurisation des bords de route
- Fauchage mécanisée des zones d'accueil
- Ramassage des déchets
- Entretien des chemins stabilisés ou en copeaux

En 2017, l'entreprise Environnement TP a réalisé le marquage du parcellaire forestier à l'aide de pochoirs et de peinture.

En 2018, conformément au plan d'aménagement, le Département a procédé au broyage d'un taillis pauvre afin de replanter 1 200 arbres. Bien

adapté au sol et au changement climatique, le Chêne sessile a été mélangé aux feuillus précieux afin de diversifier les futurs peuplements forestiers.

Par l'intermédiaire du dispositif régional pour la lutte contre les déchets, le Département a procédé à l'installation de 5 barrières en bois et de panneaux réglementaires interdisant les feux ainsi que l'utilisation d'engins motorisés sur les parcelles départementales.

Dans le cadre des Sorties nature 2017, le Département a organisé 8 animations qui ont rassemblé 153 participants. En 2018, 94 personnes ont pu bénéficier des 7 Sorties Nature programmées d'avril à octobre.

Forêt de l'Hautil

Cette forêt départementale de plus de 135 ha est située sur un éperon dominant la confluence Seine-Oise. Dominée par le châtaignier, elle dispose de sources et de zone humides, qui abritent une faune riche et singulière... À proximité de l'agglomération de Cergy-Pontoise, cette forêt est un espace de nature très sollicité. En effet, l'éco-compteur a comptabilisé 50 250 visiteurs en 2017 et 44 550 en 2018.

Dans le cadre des Sorties nature 2017, le Département a organisé 9 animations qui ont rassemblé 158 participants. En 2018, 93 personnes se sont rendues aux 8 Sorties nature proposées d'avril à octobre.

Les principaux travaux d'entretien réalisés par le Département sur la période 2017-2018 ont été :

- Travaux d'élagage et abattage pour la sécurisation des bords de route
- Fauche mécanisée des zones d'accueil et des principales allées forestières
- Fauchage et débroussaillage des zones humides
- Ramassage des déchets
- Nettoyage des chemins et parkings
- Taille des arbres fruitiers

Les travaux d'aménagement réalisés par le Département ont été importants sur 2017-2018 (Cf. page 34) :

- Mise en place du marquage du parcellaire forestier
- Création de 2 vergers conservatoires
- Aménagement d'une lisière forestière par plantation d'arbustes certifiés d'origine locale
- Restauration d'un ancien lavoir
- Aménagement d'une aire d'accueil pour le public (bancs, tables, poubelles, jeux...)
- Conception et pose d'un panneau panoramique pour l'observation du paysage
- Création d'un belvédère panoramique en bois avec table de lecture du paysage
- Plantation d'une chênaie accompagnée de feuillus précieux (environ 1600 arbres)
- Conception et pose de panneaux pédagogiques sur la plantation de la chênaie

Un inventaire de l'avifaune a été réalisé par Alisea Environnement (Cf. page 27).



Les photos intégrées au présent document sont la propriété du Conseil départemental du Val d'Oise,
sauf spécifications particulières mentionnées sur les photos concernées.
Conception graphique : MarkediA



Impression réalisée sur un papier certifié FSC et labellisé Ecolabel européen.



Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél 01 34 25 31 76
Fax 01 34 25 38 52
www.valdoise.fr
tvb@valdoise.fr

val
d'oise 
le département